



LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN MILIEU RURAL QUÉBÉCOIS: RAPPORT-SYNTHÈSE PORTANT SUR LES CONNAISSANCES, L'ÉVOLUTION DU PROCESSUS ET L'ENSEIGNEMENT DES INITIATIVES NOVATRICES (Rapport no 7)

Rapport présenté dans le cadre de *l'Action concertée de recherche sur le «Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec»* du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

par

Majella SIMARD

Ph.D en développement régional

Chercheur à la Chaire de recherche du Canada en développement rural (UQAR)

Rimouski
Novembre 2006



centre de recherche sur le
développement territorial

UQAC-UQAR-UQAT-UQO



AVANT-PROPOS

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche portant sur la question des «services de proximité aux populations rurales», l'un des huit volets proposés par l'*Action concertée de recherche* intitulée: «Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec». Ce programme a été mis en place par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) en collaboration avec deux partenaires, soit le ministère du Développement économique régional et de la Recherche et le Comité des partenaires de la ruralité. Lancé en 2004, l'appel d'offres visait à mobiliser les chercheurs pour la réalisation de projets dont l'objectif consistait à identifier et à effectuer une analyse critique, sur le plan conceptuel et pratique, de pistes d'intervention permettant de favoriser un développement agissant sur les éléments qui structurent la vie sociale, économique et culturelle des communautés rurales du Québec. Cet appel d'offres faisait notamment état des interrogations suivantes: Comment est-il encore possible d'assurer aux milieux ruraux des services de proximité (santé, éducation, loisirs, service de garde, services privés, etc.) équitables? La concentration des services et des infrastructures dans la ville centre est-elle nuisible pour les milieux ruraux ou, au contraire, ces derniers bénéficient-ils de leur rayonnement? Existe-t-il des solutions innovantes mises de l'avant dans divers pays, évaluées ou non, pour développer des services de proximité dans les milieux ruraux? Si oui, pourraient-elles être applicables aux milieux ruraux du Québec et dans quelles conditions? L'une des principales demandes des intervenants locaux consistait à réclamer des politiques, des règlements et des programmes adaptés aux différents milieux régionaux. Quel enseignement peut-on tirer de l'analyse de mesures prises et des résultats de ces différentes expériences dans les autres provinces du Canada et les pays de l'OCDE?

Trois rapports découlent du volet portant sur le vieillissement de la population rurale. Comme son titre l'indique, le présent rapport propose une synthèse portant sur les connaissances, l'évolution du processus et les enseignements des initiatives novatrices qui émergent de l'étranger, la description de ces dernières ayant fait l'objet du sixième essai.. Rappelons que ce dernier examinait également les conditions de transférabilité de ces diverses expériences au contexte québécois. Ces recherches permettront d'identifier des pistes d'actions quant à des modulations possibles tant d'un point de vue territorial que de celui des populations à desservir. Elles pourront également servir d'outils en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et/ou de programmes gouvernementaux.

Les travaux ont été effectués par Majella Simard, professionnel de recherche à la Chaire de recherche du Canada en développement rural, sous la supervision de son titulaire, M. Bruno Jean. Cette chaire travaille elle-même en synergie avec le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) dont la direction est également assurée par Bruno Jean. L'équipe de travail est également composée de Patrice LeBlanc et d'Augustin Épenda de l'UQAT.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	ii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
LISTE DES CARTES.....	vi
<u>Introduction</u>	1
Mise en contexte	1
Objectif et structure du travail	1
1. <u>La problématique du vieillissement démographique: synthèse des connaissances</u>	2
1.1 Mise en contexte	2
1.2 Aspects théoriques	3
1.2.1 La recherche portant sur le vieillissement démographique.....	3
1.2.2 Les deux thèses diamétralement opposées relatives au processus de vieillissement démographique	4
1.2.3 Les causes.....	5
1.2.4 Les conséquences	6
1.2.5 Les solutions généralement préconisées dans l'atténuation du processus de vieillissement démographique	7
2. <u>Analyse du vieillissement démographique en milieu rural québécois sur une période de 20 ans (1981-2001) et projections futures</u>	8
2.1 Mise en contexte	8
2.1.1 Rappel méthodologique	9
2.1.2 La mesure du vieillissement démographique.....	9
2.2 Analyse des résultats	10
2.2.1 La situation en 1981	10
2.2.1.1 Les principaux faits saillants.....	10
2.2.1.2 Disparités de revenus et taux d'activité des personnes âgées.....	14
2.2.2 La situation en 2001	16
2.2.2.1 Principaux faits saillants et éléments de différenciation.....	16
2.2.2.2 Disparités de revenus, taux d'activité des personnes âgées et principaux éléments de différenciation	21
2.2.3 Autres changements produits au cours de la période 1981-2001.....	23
2.2.3.1 Les personnes âgées	23
2.2.3.2 Les jeunes.....	25
2.2.3.3 L'âge moyen	26

2.2.3.4	Le taux de natalité	27
2.2.3.5	La situation particulière des localités et des personnes très âgées	27
2.2.3.6	L'évolution du revenu moyen des aînés	28
2.2.4	Esquisse typologique des localités rurales du Québec en fonction de l'évolution du processus de vieillissement démographique entre 1981 et 2001	28
2.3	Les pronostics	33
2.3.1	Brèves considérations à caractère méthodologique	33
2.3.2	Principaux faits saillants	33
2.3.2.1	Les personnes âgées et très âgées	33
2.3.2.2	Les jeunes de 0 à 24 ans	35
2.3.2.3	L'âge moyen	37
2.4	Éléments de conclusion.....	37
3.	<u>L'atténuation du vieillissement démographique en milieu rural: les expériences étrangères et québécoises.....</u>	39
3.1	Les expériences étrangères.....	40
3.1.1	L'hébergement	41
3.1.2	Les services de proximité.....	41
3.1.3	Le transport	43
3.1.4	Associationnisme et bénévolat.....	44
3.1.5	L'aménagement du territoire et les autres domaines d'intervention...	46
3.2	Les expériences québécoises.....	47
3.2.1	L'hébergement	48
3.2.2	Le transport	49
3.2.3	Les services de proximité et les autres types d'initiatives	50
4.	<u>Quelques remarques conclusives concernant le processus de vieillissement démographique en milieu rural.....</u>	52
4.1	L'élaboration d'une politique adaptée aux besoins des personnes âgées.....	53
4.1.1	Les services de proximité.....	53
4.1.2	Le transport	53
4.1.3	Le logement.....	54
4.1.4	Les loisirs	54
4.2	Quelques pistes d'intervention.....	54

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Évolution du nombre de personnes âgées sur un horizon de 25 ans (2001-2026) par catégories de MRC.....	34
Graphique 2: Évolution des 0 à 24 ans sur un horizon de 25 ans (2001-2026) par catégories de MRC.....	36

LISTE DES CARTES

Carte 1:	Distribution géographique des personnes âgées de 65 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 1981	11
Carte 2:	Âge moyen dans es différentes localités rurales du Québec en 1981	13
Carte 3:	Distribution géographique des personnes âgées de 75 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 1981	15
Carte 4:	Distribution géographique des personnes âgées de 65 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 2001	17
Carte 5:	Âge moyen dans es différentes localités rurales du Québec en 2001	20
Carte 6:	Distribution géographique des personnes âgées de 75 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 2001	22
Carte 7:	Esquisse typologique des localités rurales du Québec en fonction de l'état de leur vieillissement démographique au cours de la période 1981-2001.....	29

Introduction

Mise en contexte

Tel que mentionné dans notre avant-propos, le second volet de la présente *Action concertée* portait sur la problématique du vieillissement démographique en milieu rural. Celles-ci a fait l'objet de trois rapports. Le premier (rapport no 4) consistait, en quelque sorte, à effectuer l'état actuel des connaissances sur ce sujet qui préoccupe à la fois les chercheurs, les scientifiques, les décideurs publics et privés, les intervenants locaux et bien sûr, au premier rang, les ruraux eux-mêmes.

Le deuxième rapport (rapport no 5) a examiné de plus près l'évolution du processus de vieillissement démographique au sein de l'espace rural québécois sur une période de 20 ans, soit de 1981 à 2001. L'analyse a notamment été effectuée à partir de deux typologies, soit celle du ministère des Affaires municipales et des Régions conçues à partir d'un indice de développement et une autre à partir des strates de taille démographique. Un indice synthétique a été élaboré afin de mieux cerner l'évolution de ce processus.

Enfin, dans le troisième rapport (rapport no 6a), nous nous sommes employé à effectuer une recension des diverses initiatives locales menées à l'étranger, mais aussi à l'échelle du Québec, dans le but d'atténuer les conséquences liées au vieillissement démographique. Nous avons également tenté d'examiner le potentiel de transférabilité de ces initiatives au contexte québécois.

Objectif et structure du travail

Le présent rapport se veut ni plus ni moins une synthèse de nos trois recherches portant sur la problématique du vieillissement en milieu rural. Notre démarche s'effectuera quatre étapes lesquelles constitueront autant de parties à cet essai.

Dans un premier temps, nous rependrons, dans ses grandes lignes, les éléments qui ont fait l'objet de notre rapport portant sur la synthèse des connaissances matière de vieillissement démographique.

Dans un deuxième temps, nous présenterons les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'analyse du processus de vieillissement démographique en milieu rural québécois de 1981 à 2001.

La troisième partie portera sur les principales expériences novatrices qui ont cours au Québec ainsi qu'à l'étranger dans le but d'atténuer le processus de vieillissement ou, plus exactement, d'améliorer les conditions de vie des aînés.

Finalement, nous évoquerons, à grands traits, quelques remarques conclusives qui pourront éclairer les diverses instances gouvernementales dans leurs décisions en ce qui a trait à la problématique du vieillissement démographique en milieu rural

1. La problématique du vieillissement démographique: synthèse des connaissances

1.1 Mise en contexte

Le vieillissement de la population, tant urbaine que rurale, est un fait bien réel. Le phénomène, qui se manifeste à la fois par l'accroissement du poids relatif des personnes âgées au sein de la population totale et par la diminution du nombre de jeunes, concerne tant les pays développés que ceux en émergence. En effet, partout à l'échelle de la planète, les tendances démographiques évoluent et les taux de natalité et de mortalité élevés font progressivement place à une fécondité faible et à une mortalité retardée. Le rythme de ce vieillissement varie cependant considérablement d'un endroit à l'autre. Il diffère aussi selon le sexe, la classe de revenu, la scolarité ainsi que selon le niveau d'insertion

dans des réseaux familiaux, communautaires et sociaux. Les personnes âgées elles-mêmes forment donc un groupe extrêmement hétérogène.

Le Québec ne fait pas exception à ce fait sociétal. À preuve, en l'espace de 45 ans, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus au sein de la population totale est passée de 5,7% en 1956 à 13,3% en 2001. En valeur absolue, il s'agit d'une augmentation de 695 797 personnes. En même temps, les moins de 20 ans, au cours de cette même période, composaient 43% de la population québécoise en 1956 comparativement à 24,2% en 2001. En outre, au cours du dernier siècle, l'âge médian de la population québécoise est passé de 20,5 ans en 1901 à 38,5 ans en 2001.

1.2 Aspects théoriques

1.2.1 La recherche portant sur le vieillissement démographique

Déjà en 1928, le démographe et économiste français Alfred Sauvy, dans un ouvrage intitulé: *Théorie générale de la population*, l'expression s'intéressait au processus de vieillissement démographique et le considérerait comme une «catastrophe collective». Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale des associations et des organisations caritatives sont mises sur pied dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Au plan scientifique, on s'intéresse particulièrement aux conséquences liées au vieillissement démographique.

En 1945, ce thème figurait au sommaire du premier numéro de la revue française *Population*. À partir des années 1970 que la question du vieillissement de la population devient un thème récurrent de la littérature scientifique des pays développés. En 2000, dans le cadre de l'année internationale des personnes âgées, les États membres de l'ONU ont été sollicités afin d'élaborer un plan d'action international sur le vieillissement.. Deux ans plus tard, les dirigeants de ces mêmes États se sont réunis afin d'examiner les résultats de l'assemblée mondiale sur le vieillissement et, plus spécifiquement, sur le rapport qui existe entre vieillissement et développement.

Au Québec, la recherche sur le vieillissement démographique remonte à peine à une vingtaine d'années. Les recherches portent principalement sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes âgées notamment en ce qui concerne le revenu, la mortalité, la santé, la situation domestique et familiale, les réseaux d'entraide, les loisirs, etc. Elles prennent le plus souvent la forme d'études prospectives réalisées à l'échelle nationale. La problématique du vieillissement démographique a peu retenu l'attention des spécialistes du développement rural. En fait, l'approche géographique du vieillissement démographique a été relativement peu exploitée au Québec, mis à part quelques études ayant porté plus spécifiquement sur le fait urbain.

La question du vieillissement de la population est aujourd'hui abordée par de nombreuses sciences que ce soit la biologie, les sciences de la santé, la psychologie et la gérontologie, qui s'intéressent davantage au vieillissement de l'individu, ou encore à la sociologie, à la démographie ou à la géographie qui privilégient plutôt le vieillissement démographique. Les débats que cette problématique soulève, notamment en ce qui a trait à l'avenir des systèmes de retraite et de santé, intéressent également le politique. Même la science régionale est concernée par ce processus puisque la notion de territoire est au cœur même de son évolution dans le temps et dans l'espace.

1.2.2 Les deux thèses diamétralement opposées relatives au processus de vieillissement démographique

Les conséquences du vieillissement de la population sur le développement de la société et de l'économie sont très discutées. Elles donnent généralement lieu à deux thèses diamétralement opposées.

- Pour les uns, le vieillissement démographique représente un fléau qu'il faut combattre à tout prix. Les tenants de cette thèse, que l'on pourrait qualifier de pessimiste, orientent leurs discours vers les conséquences négatives liées au vieillissement, dont l'accroissement des coûts liés à la santé, à la pérennité financière des régimes publics de retraite et aux problèmes relatifs au manque de relève.

- Pour les autres, le vieillissement correspond à une étape normale du développement des sociétés dont on sous-estime généralement les avantages. Les tenants de cette thèse adoptent un discours plutôt optimiste à l'égard de ce phénomène qu'ils considèrent comme un facteur de dynamisation de la vie villageoise. D'après ces derniers, le troisième âge constituerait un immense réservoir de savoir-faire et d'expériences. Outre cette dimension culturelle, les personnes âgées représenteraient un ferment de recomposition sociale en plus de stimuler l'économie locale.

Un troisième discours, plus nuancé que les deux premiers, prend également forme. Il met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées notamment aux plans de la santé et de leur niveau de revenu, bien que celui-ci demeure toujours nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population. Les tenants de ce troisième discours nuancent également les conséquences liées à la pérennité des programmes publics de santé et de retraite tellement les paramètres à considérer, pour obtenir une vision juste et précise de la situation future de ces programmes, sont nombreux¹.

1.2.3 Les causes

Les principales causes attribuables au vieillissement démographique sont de quatre ordres:

- *l'allongement continu de la durée de vie*: Bien que le nombre de décès augmente au Québec depuis 1956 en raison du vieillissement de la population, les individus vivent plus longtemps. Uniquement au cours des 25 dernières années, l'espérance de vie à la naissance atteignait 71,2 ans pour les hommes et 78,9 ans pour les femmes pour la période 1980-1982 par rapport à 76,3 ans chez les hommes et à 81,9 ans chez les femmes pour la période 2000-2002. L'espérance de vie est légèrement supérieure au sein des MRC rurales du Québec (79,23 ans) comparativement à celles à dominante urbaine (78,72 ans).

¹ Ils concernent notamment les rapports de dépendance démographique et économique, le mode de financement de chacun des programmes, l'évolution de la conjoncture économique, l'évolution de la conjoncture budgétaire des gouvernements, l'importance que la société accordera au bien-être des personnes âgées, la capacité des individus d'épargner en vue de leur retraite et de leur volonté à le faire.

- *la baisse de la natalité et de la fécondité*: Au chapitre des naissances, au tournant des années 1960, on en enregistrait plus de 139 000 au Québec comparativement à seulement 73 699 en 2001 ce qui représente une diminution de 47%. Mentionnons qu'il n'y a guère de différences notables entre les milieux urbain et rural puisque ce taux s'établissait, en 2001, à 10,0‰ pour celui-ci comparativement à 10,1‰ pour celui-là. En ce qui concerne l'indice de fécondité, il est passé de 1,62 en 1995 à 1,51 enfant par femme en 2005². Cet indice est légèrement supérieur au sein des régions centrales (1,61) comparativement aux régions-ressources (1,56)³.
- *l'accroissement des échanges migratoires*: Les mouvements migratoires peuvent favoriser le vieillissement de la population lorsqu'ils se manifestent par l'arrivée de retraités ou par le départ des jeunes. Depuis 1998, le Québec enregistre un solde migratoire positif. Mais ce n'est pas le cas pour toutes les régions et les MRC du Québec. De façon générale, les régions périphériques affichent un bilan négatif. Il en est de même au sein de plusieurs MRC à caractère rural où l'arrivée de nouveaux ménages ne suffit pas toujours à compenser le départ des jeunes. En contrepartie, les localités à forte dominante rurale caractérisées par une infrastructure de services ténue ne constituent pas un facteur de rétention des personnes âgées.
- *l'application de politiques sociales et de santé publique efficaces*.

1.2.4 Les conséquences

Le vieillissement a aussi des conséquences majeures notamment aux plans:

- *social*: droits sociaux de l'ensemble des citoyens, la solidarité entre les générations, égalité entre les hommes et les femmes, la montée de la génération-sandwich; la montée de la «génération-sandwich»⁴;

² L'année 2005 s'inscrit toutefois en hausse comparativement à l'année 2000 (1,45), la pire depuis 1998.

³ Les données disponibles pour cet indicateur ne permettent pas de départager l'espace rural du monde urbain.

⁴ Pris entre des enfants encore à la maison et des parents qui requièrent des soins, ce phénomène, qui caractérise notamment la cohorte des 40-60 ans, prend de l'ampleur au Québec depuis quelques années.

- *économique*: notamment en termes de croissance et de développement, aux plans de l'épargne, de l'investissement, de la consommation, du marché du travail, des régimes de retraite, de la fiscalité et des transferts intergénérationnels;
- *politique*: Le vieillissement de la population influe notamment sur les structures de vote et la représentation. En outre, l'intérêt manifesté par les pouvoirs publics pour ce phénomène s'exprime au travers des domaines aussi variés que l'emploi, les politiques sociales, la santé, les loisirs, la famille et les aidants naturels, l'habitat, la sécurité publique, l'aménagement du territoire, les services de proximité, les infrastructures municipales et le développement régional.
- *éthique*.

1.2.5 Les solutions généralement préconisées dans l'atténuation du processus de vieillissement démographique

Elles sont généralement de deux ordres:

- *le report de l'âge légal de la retraite*: Les tenants de cette approche soutiennent que les politiques actuelles ont été élaborées selon un ordre précis de moments de transition déterminés où se succédaient chronologiquement les études, la vie active, la retraite et le décès. Or, dans un contexte où l'espérance de vie a considérablement augmenté au cours des 50 dernières années, un tel système apparaît désuet.
- *les modifications démographiques*: Elles concernent l'augmentation du nombre d'immigrants et de naissances. En ce qui concerne plus particulièrement ce premier aspect, la plupart des démographes s'accordent pour affirmer, du moins en ce qui a trait au cas du Québec, que l'immigration peut seulement atténuer et non pas contrer le processus de vieillissement démographique. De même, il est impossible d'empêcher la hausse du rapport de dépendance des personnes âgées par l'augmentation des naissances. Depuis 1997, la politique québécoise met l'accent sur la conciliation travail/famille par le développement des services de garde et l'amélioration des congés parentaux. Or, cette politique, bien qu'elle ait favorisé

l'amélioration des conditions socio-économiques des familles plus défavorisées., ne semble pas avoir d'effets significatifs sur l'accroissement du nombre de naissances.

Dans le but de faire face à la pénurie éventuelle de main-d'œuvre, certains auteurs proposent de mettre en place des incitatifs (par exemple une pension croissante si la retraite est différée) afin de prolonger la durée de participation au marché du travail. D'autres suggèrent d'assouplir les calendriers et les horaires de travail, de promouvoir le «recyclage des vieux travailleurs» ou encore d'instituer des salaires décroissants avec l'âge lorsque la productivité diminue.

Parmi les autres solutions que l'on retrouve en ce qui a trait à l'atténuation du vieillissement démographique soulignons:

- la participation au marché du travail dans certains groupes choisis;
- les stratégies de réaffectation progressive de la main-d'œuvre;
- l'accroissement de la production;
- le soutien financier aux familles et aux aidants naturels qui s'occupent des personnes âgées;
- la création d'un ministre d'État responsable du troisième âge.

2. Analyse du vieillissement démographique en milieu rural québécois sur une période de 20 ans (1981-2001) et projections futures

2.1 Mise en contexte

Mis à part les travaux effectués par Paillat et al. en 1980, très peu de recherches ont été consacrées plus spécifiquement au vieillissement de la population rurale. Au Québec, la communauté scientifique ne s'est toujours pas suffisamment exprimée sur la problématique des enjeux collectifs impliqués par les disparités territoriales du vieillissement. Notre quatrième rapport, dont l'objectif premier consiste à cerner la problématique

du vieillissement au Québec du point de vue de sa répartition dans l'espace, arrive donc à point nommé.

2.1.1 Rappel méthodologique

L'analyse porte sur les 958 localités rurales du Québec de moins de 2 500 habitants telles que définies par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Celui-ci, à partir d'un indice synthétique de développement, a élaboré, en 1996, une typologie à quatre niveaux illustrant autant de situations socio-économiques. Il s'agit des localités dites très dynamiques (69)⁵, dynamiques (326), stables (356) et en restructuration (207). L'analyse du vieillissement démographique a été effectuée en considérant cette dernière typologie ainsi que sur celle des strates de taille démographique. Cette dernière a été construite en découpant l'espace rural québécois de la manière suivante: les localités de 0 à 499 habitants (252), celles de 500 à 999, habitants (327), les municipalités de 1 000 à 1 499 habitants (187), celles de 1 500 à 1 999 habitants (122) et les municipalités de 2 000 à 2 499 habitants (70).

2.1.2 La mesure du vieillissement démographique

Le vieillissement démographique peut se mesurer en effectuant l'examen de la répartition des différentes structures d'âge (notamment des personnes âgées et des jeunes), de l'âge médian, du taux de fécondité, de l'espérance de vie, des mouvements migratoires et du rapport de dépendance.

La répartition des diverses structures d'âge est symbolisée par une pyramide des âges. Elle traduit le régime démographique selon qu'il s'agit d'une population jeune (base large résultat d'une natalité élevée, étagement fortement marqué) ou vieillie (base étroite due à une natalité basse, étagement faiblement marqué) avec les niveaux de morta-

⁵ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de municipalités concernées.

lité correspondants. Sous l'effet conjugué de la baisse de la fécondité et de l'augmentation de la longévité, cette pyramide ressemble aujourd'hui de plus en plus à une tour rectiligne dont les étages tendent à venir égaux surmontés d'un toit prononcé. La base (qui représente les jeunes) se rétrécit alors que le haut (composé des groupes plus âgés) se gonfle.

Pour les fins de notre étude, nous avons retenu les indicateurs suivants: Plus précisément, les différents indicateurs que nous avons retenus sont les structures d'âge (dont évidemment le nombre et le pourcentage des 65 ans et plus parmi la population totale), l'âge moyen, les taux de variation, de natalité, de mortalité et le rapport de dépendance. Outre l'aspect démographique, nous voulions également saisir quelques dimensions relatives à la situation socio-économique des personnes âgées. Dans cette optique, le revenu moyen et le taux d'activité des aînés ont également été utilisés comme variables d'analyse. Des corrélations ont été analysées à partir des indicateurs suivants: la population totale, l'évolution démographique au cours de la période 1981-2001, le taux d'activité, le taux de chômage, la nature de la structure occupationnelle, les niveaux et la composition du revenu.

2.2 Analyse des résultats

2.2.1 La situation en 1981

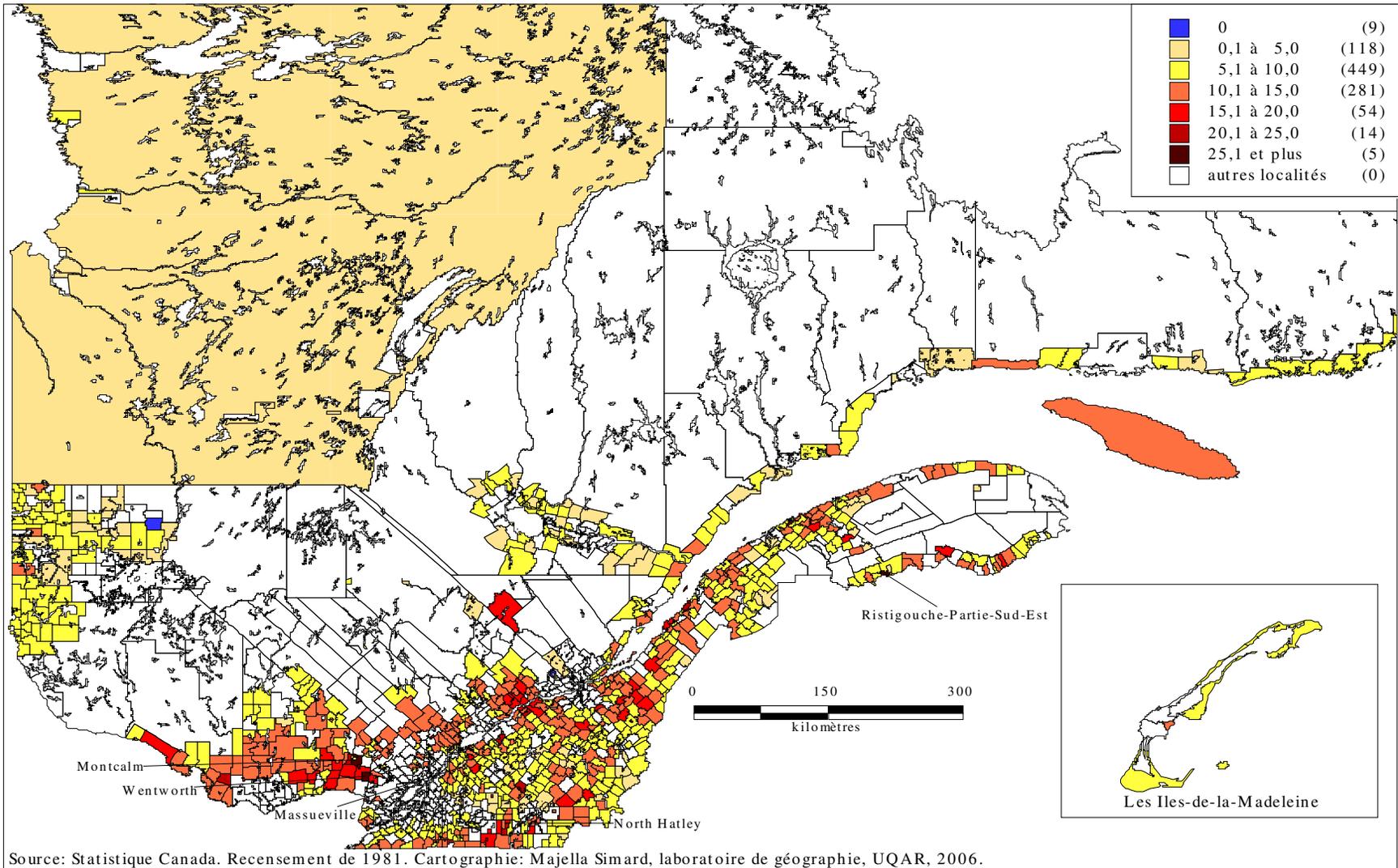
2.2.1.1 Les principaux faits saillants

- En 1981, les personnes âgées de 65 ans et plus constituaient 8,8% de la population du Québec, ce qui représente, en valeur absolue, 567 455 personnes.
- Le milieu rural concentrait une plus forte proportion d'aînés (9,2%) comparativement à ce que l'on observe en ville (8,6%)⁶.

⁶ Là, les extrêmes varient entre 0,4 et 25,8% comparativement à 0 et 29% pour le milieu rural.

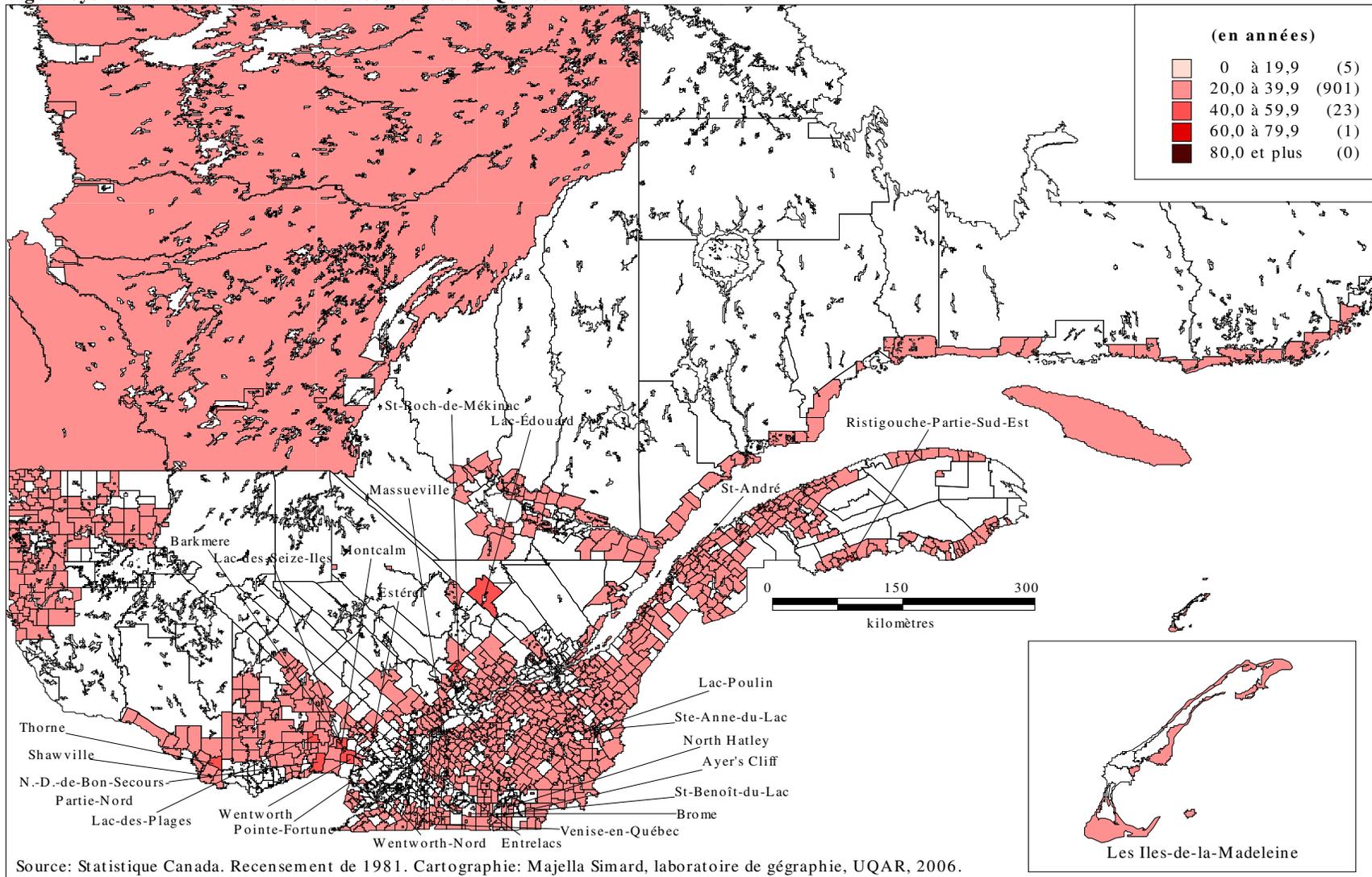
Carte 1

Distribution géographique des personnes âgées de 65 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 1981



- Les personnes âgées demeurant en milieu rural avaient tendance à se regrouper au sein des localités plus peuplées c'est-à-dire, dont la taille démographique oscille entre 1 500 à 1 999 habitants. Cette catégorie de municipalités regroupait 9,7% des aînés.
- Les plus fortes concentrations d'aînés se retrouvaient dans les localités de villégiature comme à Wentworth (26,7%), à Montcalm (25,9%) et à North Hatley (25,4%), et, dans une moindre mesure, dans celles éloignées de la trame de peuplement comme à Ristigouche-Partie-Sud-Est (22,6%).
- À l'opposé, huit localités ne comportaient aucun aîné en 1981 dont quatre se localisaient dans le Nord-du-Québec, les autres étant Lac-St-Joseph (Capitale-Nationale), Kebaowek (Montérégie), Champneuf (Abitibi-Témiscamingue) et Lac-Poulin (Chaudière-Appalaches) (cf. carte 1).
- Le groupe constitué des municipalités dont la proportion de personnes âgées oscillait entre 5,1 et 10% est, sans contredit, le plus hétérogène. C'est aussi celui qui englobait le plus grand nombre de localités, soit 449.
- Ce sont les localités stables qui, avec une proportion de 10,1%, concentraient le plus fort contingent de personnes âgées en 1981, le plus faible étant détenu par les municipalités très dynamiques (7,4%).
- La même distribution s'appliquait en ce qui concerne l'âge moyen où les localités stables affichaient l'âge le plus élevé (32,2 ans) et les localités très dynamiques ex æquo avec les milieux en restructuration (31,2 ans), le plus faible. La quasi-totalité des localités rurales du Québec (901) figurait au sein du groupe dont l'âge moyen se situe entre 20 et 39,9 ans (cf. carte 2).
- Une autre des principales caractéristiques aux localités très dynamiques résidait dans leur faible taux de mortalité, celui-ci se chiffrant à 5,2 décès pour 1 000 personnes. Cela nous amène à établir une relation de cause à effet entre la situation socio-économique d'une localité et l'état de santé des individus, relation qui a été maintes fois démontrée par le passé.

Carte 2
Age moyen dans les différentes localités rurales du Québec en 1981



Source: Statistique Canada. Recensement de 1981. Cartographie: Majella Simard, laboratoire de géographie, UQAR, 2006.

- Par ailleurs, les jeunes de 0 à 24 ans étaient proportionnellement plus nombreux au sein des milieux ruraux (44,9%) - et, plus particulièrement, dans ceux dits en restructuration où ils formaient 46,8% de la population totale - comparativement à ce que l'on observait au sein des villes. Là, ils composaient 40,7% de la population totale.
- En 1981, ce sont les localités dynamiques qui présentaient le taux de natalité le plus élevé, soit 17,3‰. Ce dernier était toutefois inférieur à celui qu'enregistrait le milieu urbain (17,7‰).
- Bien que la proportion de personnes âgées aurait tendance à s'accroître en fonction de l'augmentation de la taille démographique des municipalités, il n'existe pas de relation causale qui soit statistiquement significative entre ces deux variables, le coefficient de corrélation ne s'établissant qu'à $-0,0023^7$.
- En ce qui concerne la répartition géographique des personnes très âgées, mentionnons qu'il n'existait à peu près pas de différences entre les mondes urbain (3,3%) et rural (3,1%) à ce chapitre. Cette catégorie d'individus se retrouvait majoritairement au sein des localités stables, où ils constituaient 3,6% de la population totale en 1981, ainsi que dans les municipalités dont les effectifs démographiques oscillaient entre 1 500 et 1 999 habitants (3,6%).

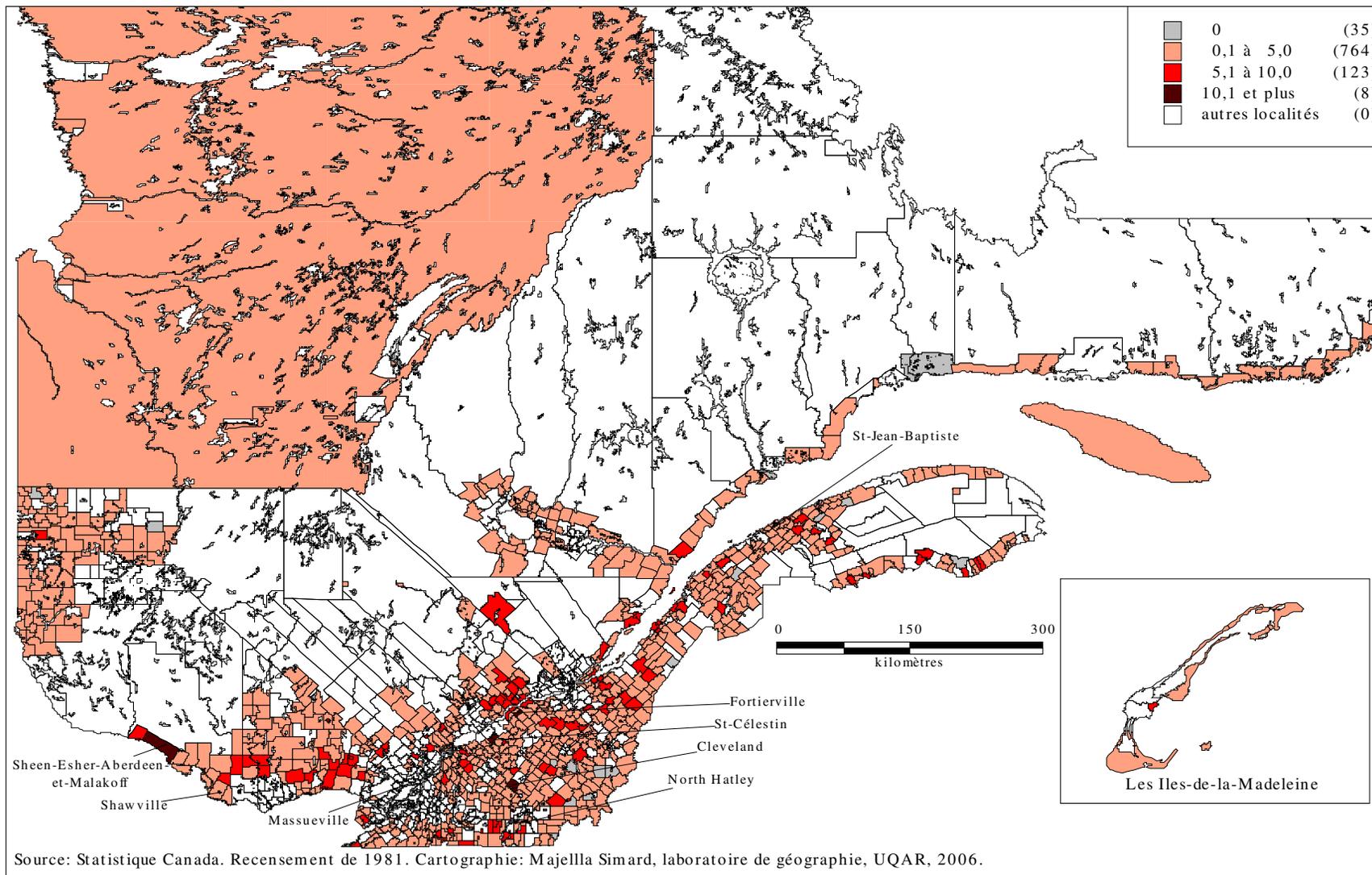
2.2.1.2 Disparités de revenus et taux d'activité des personnes âgées

- Avec un revenu moyen de 5 939\$ en 1981, les personnes âgées vivant en milieu rural accusaient des disparités criantes sur ce plan comparativement à leurs homologues urbains (7 166\$). En fait, on dénombrait 655 localités rurales dont le revenu moyen des aînés était inférieur à la moyenne provinciale (6 312\$) en 1981.

⁷ Si les milieux plus peuplés ont tendance à concentrer un plus fort contingent de personnes âgées, c'est sûrement en raison de la plus grande disponibilité des services que l'on y retrouve. L'accessibilité aux services et aux équipements collectifs représente, en effet, un enjeu important pour les aînés. Ce besoin est d'autant plus important que souvent, la précarité économique de ces personnes réduit considérablement leur mobilité géographique déjà faible en raison justement de leur position dans le cycle de vie.

Carte 3

Distribution géographique des personnes âgées de 75 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 1981



- Sur ce plan, les milieux en restructuration se démarquaient de toutes les autres catégories de localités, le revenu moyen des personnes âgées ne correspondant qu'à 84,3% de celui du Québec. C'est également au sein des milieux en restructuration où le taux d'activité des aînés était le plus faible.
- Les personnes âgées qui résidaient au sein d'une localité très dynamique en 1981 étaient les mieux nanties en termes de niveau de revenu, bien que celui-ci se situait en dessous de la moyenne provinciale dans 28 des 64 municipalités comprises à l'intérieur de ce groupe.
- Eu égard à la typologie des strates de taille démographique, nous constatons que le revenu moyen des aînés a tendance à diminuer en fonction de la réduction de la taille démographique des localités, les plus petites affichant le niveau de revenu le plus faible. Par ailleurs, seulement 39 petites localités avaient un revenu moyen supérieur à celui du Québec, la plupart de celles-ci se retrouvant dans la région de l'Outaouais. Nul doute que les aînés qui résidaient au sein de ces petits milieux souffraient de carences en ce qui a trait aux services dont le degré d'acuité est variable d'un endroit à l'autre et demeure fortement lié aux questions de distance, d'isolement, de voisinage et d'accessibilité.
- En 1981, le taux d'activité des personnes âgées était plus élevé en campagne (9,1%) qu'en ville (8,3%). De plus, il aurait tendance à diminuer d'une part, en fonction de l'augmentation de la taille démographique des municipalités et, d'autre part, en fonction de la fragilité de leur situation socio-économique.

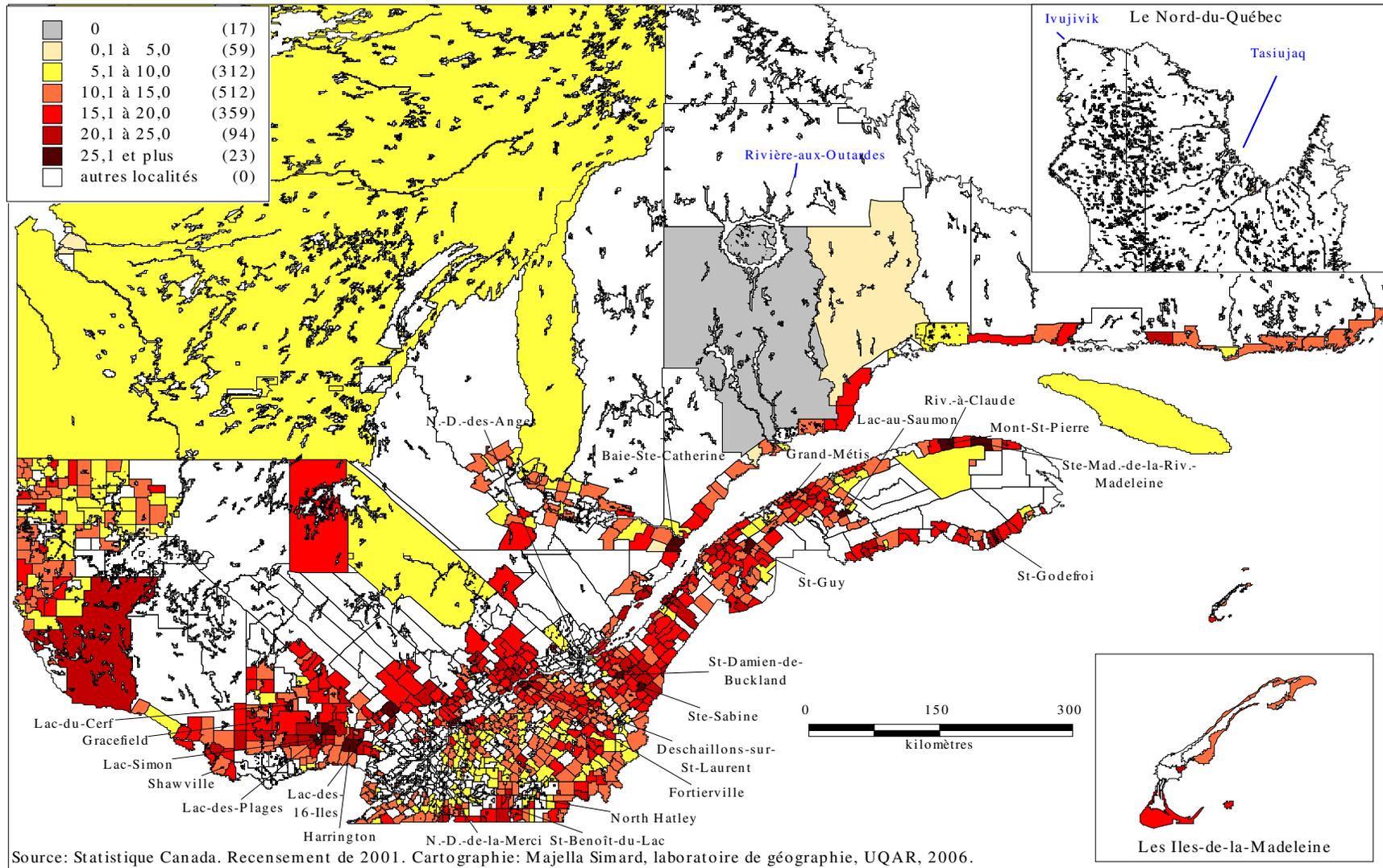
2.2.2 La situation en 2001

2.2.2.1 Principaux faits saillants et éléments de différenciation

- En 2001, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 13,5% de la population québécoise comparativement à 8,8% en 1981. Elles totalisaient 959 820 personnes, soit 392 365 individus de plus qu'en 1981.

Carte 4

Distribution géographique des personnes âgées de 65 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 2001



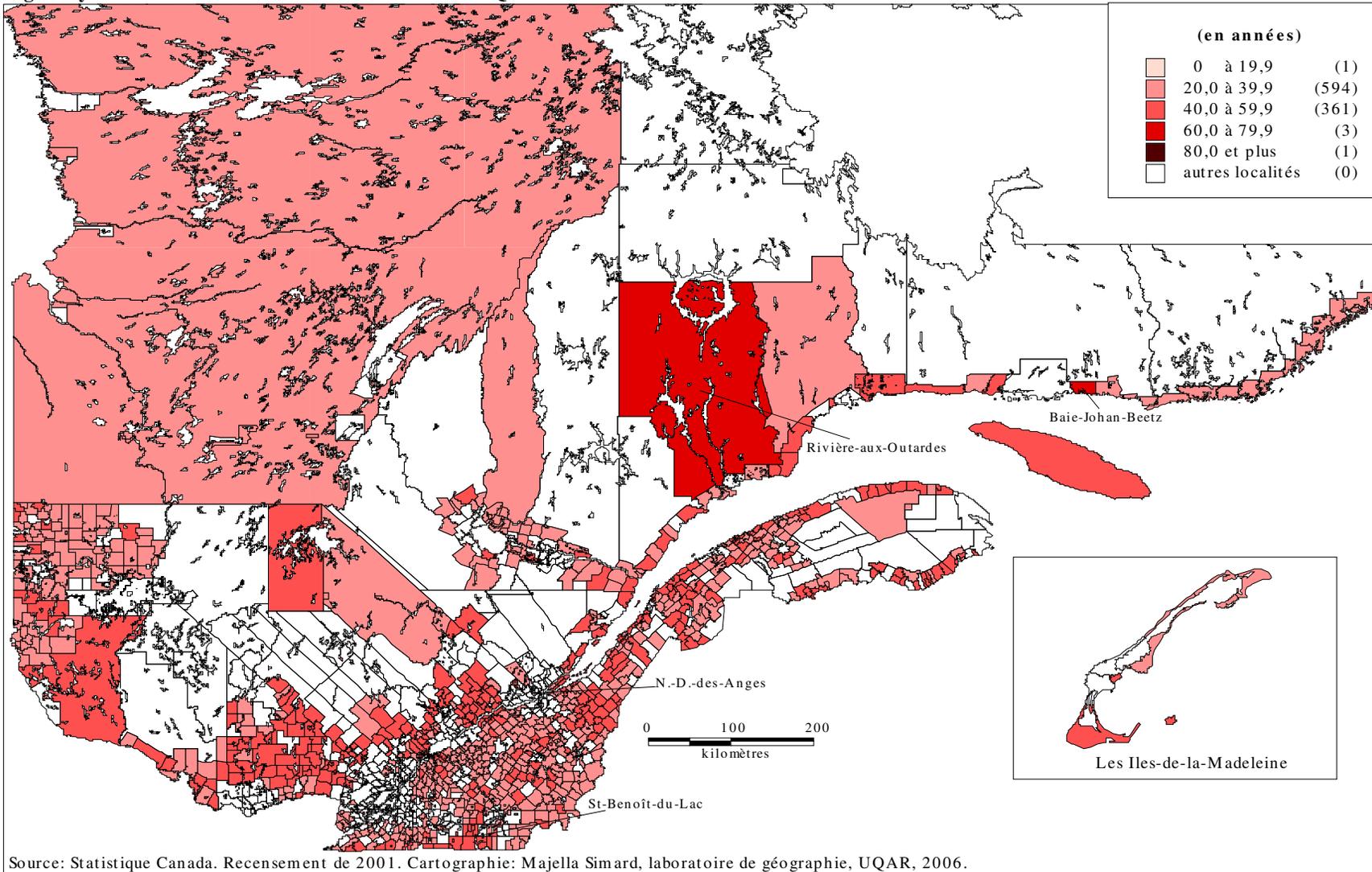
- Le milieu rural concentrait une proportion d'aînés légèrement plus élevée (13,5%) que celle des régions urbaines (13,2%). Cette différence de 0,3% est toutefois beaucoup moins significative comparativement à la situation de 1981 (0,6%).
- Dans la même foulée de ce que l'on constatait en 1981, les personnes âgées demeurant en milieu rural avaient tendance à se regrouper au sein de municipalités plus peuplées, soit plus précisément, celle dont la taille oscille entre 1 500 et 1 999 personnes. En effet, ce segment de l'espace rural englobait 13,9% des personnes âgées en 2001 par rapport à 9,7% en 1981.
- Bon nombre d'aînés manifestaient toujours une préférence pour résider au sein de lieux de villégiature réputés en 2001, comme Shawville (28,4%), Lac-des-Plages (27,6%), Harrington (27,4%) et Lac-Simon (26,6%). Cependant, les plus forts contingents se retrouvaient dans des localités de petite taille démographique et, de surcroît, isolées de la trame de peuplement, comme c'est le cas notamment à Rivière-à-Claude (34,2%), à Grand-Métis (28,5%), à St-Guy (28,3%) et à Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (28,2%) dans l'Est-du-Québec. Dans ces lieux, le départ des jeunes contribue à accélérer le processus de vieillissement démographique. Néanmoins, la part du lion revient à des milieux de type institutionnel comme à Notre-Dame-des-Anges (97,8%) ou à St-Benoît-du-Lac (53,2%).
- Seulement trois localités (comparativement à huit en 1981) ne renfermaient aucun aîné en 2001. Il s'agissait de Rivière-aux-Outardes, de Tasiujaq et d'Ivujuvik.
- En 2001, une relation causale semble exister entre la situation socio-économique des localités rurales et la proportion de personnes âgées en 2001, une tendance qui se manifestait avec moins d'intensité en 1981.
- Un autre signe du vieillissement de la population rurale tient du fait que la majorité des municipalités se retrouve dans la classe dont la proportion de personnes âgées se situait entre 10,1 et 15% (512) en 2001 alors que 20 ans plus tôt, elles se retrouvaient pour la plupart dans le groupe inférieur c'est-à-dire celui dont le pourcentage d'aînés variait entre 5,1 et 10%. (449).
- Eu égard à la typologie du ministère des Affaires municipales et des Régions, ce sont les milieux en restructuration (15,2%) qui regroupaient le plus fort contingent de personnes âgées en 2001. On se rappellera qu'en 1981, celles-ci se avaient plutôt

tendance à se concentrer au sein des localités stables. Par contre, les localités très dynamiques détenaient toujours le pourcentage le plus faible (9%).

- La même constatation s'applique en ce qui a trait à l'âge moyen où les milieux en restructuration affichaient l'âge le plus élevé (39,8 ans) et les localités très dynamiques le plus faible (36,4 ans). Bien que plus de la moitié des localités rurales du Québec (594), figuraient au sein du groupe dont l'âge moyen se situait entre 20 et 39,9 ans en 2001, il s'agit tout de même d'une diminution de 307 entités par rapport à 1981, ce qui est symptomatique du vieillissement de la population rurale. Au surplus, 361 municipalités se retrouvaient dans la classe dont l'âge moyen oscillait entre 40 et 59,9 ans en 2001 comparativement à seulement 23 en 1981.
- À l'instar de ce que l'on observait en 1981, les jeunes étaient proportionnellement plus nombreux au sein de l'espace rural québécois en 2001 (31,6%) qu'au sein des villes (30,9%). Par ailleurs, ce sont les localités très dynamiques qui en abritaient le plus (33,2%) alors qu'en 1981, les milieux en restructuration occupaient le peloton de tête (46,8%). Eu égard à la typologie des strates de taille démographique, les jeunes composaient jusqu'à 46,5% des effectifs démographiques totaux au sein de petites localités rurales en 1981 comparativement à 31,3% en 2001, les plus forts contingents se retrouvant au sein des municipalités dont la population oscille entre 2 000 et 2 499 habitants, un fait que nous constatons également 20 ans plus tôt. Ce sont donc les localités qui, du point de vue socio-économique, sont les plus fragiles qui ont accusé les baisses les plus considérables. De manière plus explicite, ces localités correspondent aux milieux en restructuration ainsi qu'à celles dont la population est inférieure à 500 habitants.
- Tandis qu'en 1981 les localités dynamiques affichaient le taux de natalité le plus élevé, ce sont les municipalités très dynamiques qui occupaient le premier rang en 2001 (9,7‰). À l'inverse, les milieux en restructuration fermaient la marche (8,4‰) et ce, tant en 2001 qu'en 1981. Eu égard à la typologie des strates de taille démographique, il semble d'ailleurs se dessiner une relation linéaire en ce qui a trait cet indicateur, les plus petits milieux détenant les plus faibles taux.

Carte 5

Age moyen dans les différentes localités rurales du Québec en 2001



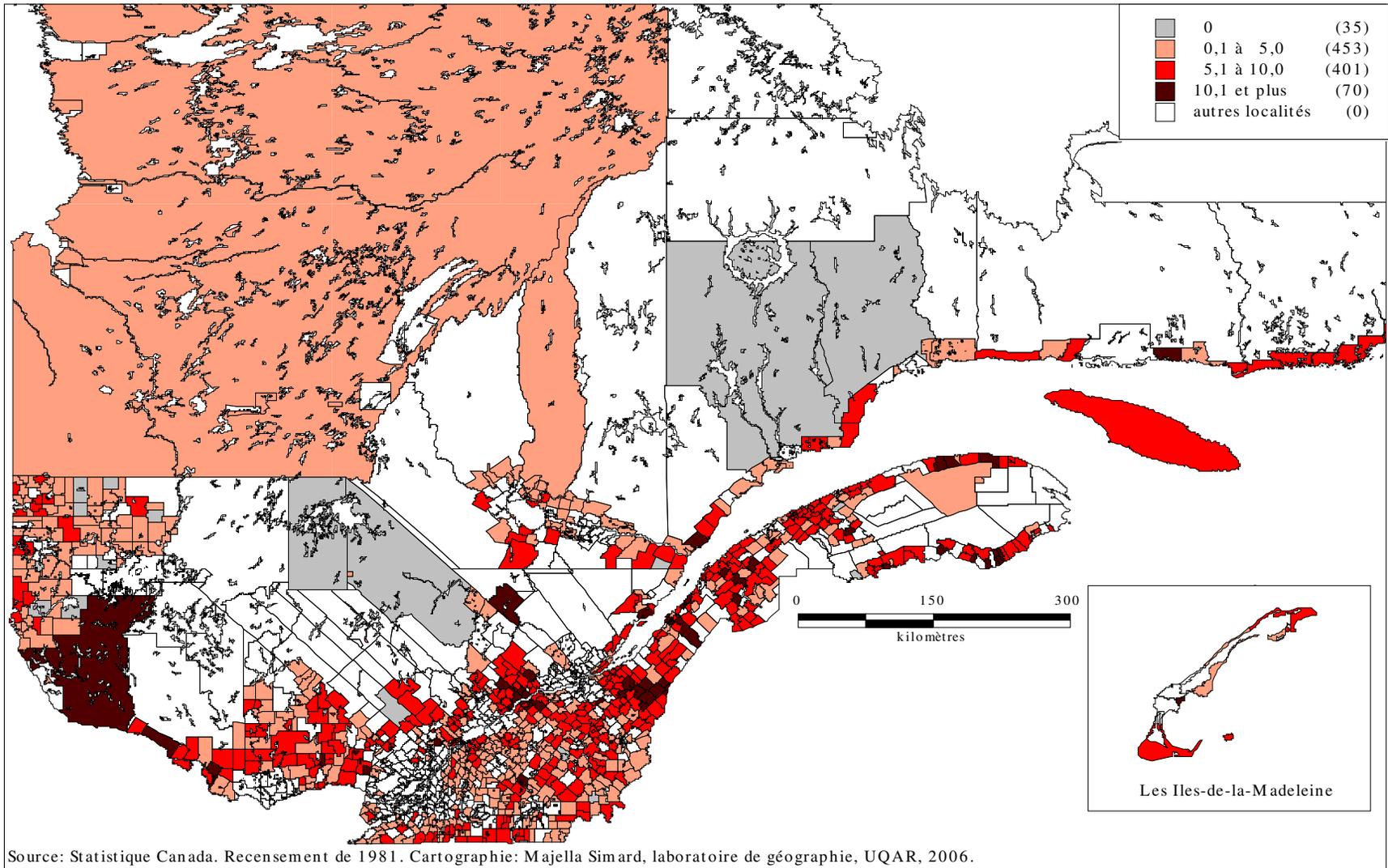
- Contrairement à ce que l'on observait en 1981, les personnes très âgées se retrouvent en plus grande proportion au sein des villes (5,8%), les milieux ruraux affichant une proportion de 5,4%. Les localités en restructuration concentraient 6,1% des personnes très âgées en 2001 ce qui constitue la proportion la plus élevée. En 1981, ces dernières habitaient majoritairement les municipalités dites stables. Par ailleurs, les personnes très âgées sont proportionnellement plus nombreuses au sein des milieux dont la taille démographique se situe entre 1 500 et 1 999 habitants, une observation similaire à ce que l'on pouvait constater en 1981. Cette tendance observée à travers le taux de variation du grand âge sur une période de 20 ans confirme le rôle exercé par les petits centres de services à cet égard.

2.2.2.2 Disparités de revenus, taux d'activité des personnes âgées et principaux éléments de différenciation

- Avec un revenu moyen de 17 625\$ en 2001, les personnes âgées vivant en milieu rural accusaient toujours des disparités eu égard à leurs homologues urbains (20 554\$). Néanmoins, l'écart qui sépare ces deux catégories de milieux a diminué légèrement (-2,8) au cours de ces 20 années. En outre, les disparités entre les personnes âgées résidant au sein du milieu rural ont eu tendance à baisser légèrement durant la même période (-1,1). Cela se traduit notamment par le fait que le revenu moyen des aînés était inférieur à celui du Québec dans 618 localités rurales en comparaison à 655 en 1981.
- Sur ce plan, les milieux en restructuration se démarquaient toujours des autres catégories de localités, le revenu moyen des personnes âgées n'équivalant qu'à 84,1% de celui du Québec (en comparaison à 84,3% en 1981) en 2001. À l'instar de ce que l'on pouvait observer en 1981, le taux d'activité des aînés résidant au sein des milieux en restructuration était le plus faible eu égard à la typologie du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Carte 6

Distribution géographique des personnes âgées de 75 ans et plus (en %) dans les différentes localités rurales du Québec en 2001



Source: Statistique Canada. Recensement de 1981. Cartographie: Majella Simard, laboratoire de géographie, UQAR, 2006.

- Contrairement à ce que l'on pouvait observer en 1981, la relation entre le revenu des personnes âgées et la taille démographique des localités apparaît moins linéaire en 2001. Par ailleurs, les petites localités accusent toujours, sur ce plan, des disparités considérables par rapport aux autres catégories de milieux. Qui plus est, la situation économique des personnes âgées résidant au sein de ce segment de l'espace rural s'est même dégradée entre 1981 et 2001. Ainsi, alors que le revenu moyen des aînés habitant au sein d'une localité de moins de 500 habitants en 1981 correspondait à 91% de celui de la province en 1981, ce même revenu ne représentait plus que 82,2% de la moyenne provinciale en 2001. À noter que toutes les autres catégories de localités, à l'exception des milieux en restructuration (-0,2%) et des municipalités dynamiques (-1,1%), ont amélioré leur position entre 1981 et 2001 et ce, eu égard aux deux typologies de notre étude.
- Le taux d'activité des personnes âgées était plus élevé en 2001, au sein de milieu rural (9,3%) comparativement aux localités à dominante urbaine (8,3%), un fait que l'on observait également en 1981. Par ailleurs, le taux d'activité des aînés a eu tendance à augmenter entre ces deux décennies et ce, tant en milieu urbain (2,1%) que rural (2,8%). Toutefois, cette augmentation a davantage affecté le second par rapport au premier.

2.2.3 Autres changements produits au cours de la période 1981-2001

2.2.3.1 Les personnes âgées

Il ne fait aucun doute que le Québec rural a connu un important vieillissement de ces effectifs au cours de la période 1981-2001. La superposition des cartes 1 et 4 (qui illustrent la répartition des 65 ans et plus dans l'espace rural québécois), 2 et 5 (qui exposent l'âge moyen) et 3 et 6 (qui représentent les 75 ans et plus) est d'ailleurs fort éloquent à ce sujet. Elle montre, de toute évidence, un vieillissement généralisé de la population rurale puisque celles-ci ont été réalisées à partir de la même échelle géographique. En outre, elles comportent exactement les mêmes classes et les mêmes étendues. Il n'est

donc pas exagéré d'affirmer que les changements qui se sont opérés sont pour le moins spectaculaires. Néanmoins, il importe de rappeler ici deux éléments fondamentaux:

- Premièrement, la diffusion de ce vieillissement ne s'est opérée ni de façon régulière dans le temps, ni de façon égale dans l'espace.
- Ensuite, la croissance et ce, tant en valeur absolue que relative, des personnes âgées de 65 ans et plus a été, au cours de ces deux périodes décennales, beaucoup moins importante en campagne qu'en ville. Certaines municipalités rurales se sont même distinguées par une évolution négative de cet indicateur⁸.

Par ailleurs, on note l'existence d'une relation causale entre le dépeuplement, fait général, et l'accroissement de la proportion de personnes âgées au sein des milieux ruraux. Le vieillissement de la population rurale semble donc être le résultat du déclin démographique, mais dans quelques cas, les migrations de retour jouent un rôle complémentaire et contribuent même à inverser la tendance. Parmi les autres changements produits au cours de la période 1981-2001 en ce qui a trait plus spécifiquement aux personnes âgées mentionnés à grands traits, les constatations suivantes:

- On dénombre 285 localités dont la proportion d'aînés a augmenté de 75% et plus entre 1981 et 2001. Soulignons que près de la moitié des municipalités dont la population oscille entre 2 000 et 2 499 habitants ont subi une augmentation de leurs aînés supérieure à 75% entre 1981 et 2001 ce qui montre bien, encore une fois, le rôle fondamental qu'exercent les services de proximité dans le processus de vieillissement.
- La croissance des effectifs âgés oscillait entre 50 et 74,9% dans quelque 177 localités. Au nombre de 64, il s'agit essentiellement de milieux dynamiques. Ils étaient suivis de près par les localités stables (59), en restructuration (41) et très dynamiques (13).
- L'accroissement des aînés a oscillé entre 25 et 49,9% dans 202 municipalités, un groupe particulièrement enclin au dépeuplement. Au plan économique, avec 73 en-

⁸ Ce «rajeunissement», bien que relatif, a notamment été le lot de 78 localités. On les retrouve principalement dans le sud-ouest du Québec ainsi que dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

trées, les municipalités stables y sont particulièrement nombreuses, mais on y retrouve aussi des localités dynamiques (73) et en restructuration (47).

- Quelque 179 localités se sont caractérisées par une augmentation de leurs aînés inférieure à 25% entre 1981 et 2001. Constitué majoritairement de localités stables (78), ce segment regroupe également des milieux dynamiques (57) et très dynamiques (10). Pas moins de 39 municipalités en restructuration en faisaient également partie.
- Par ailleurs, on dénombre 44 municipalités dont le nombre de personnes âgées est demeuré le même entre 1981 et 2001.

2.2.3.2 Les jeunes

- Seize localités ont perdu plus de 75,1% de leurs jeunes au cours de la période 1981-2001. Isolées de la trame de peuplement, la plupart de ces municipalités constituent, en fait, des espaces à population dispersée caractérisés par la faiblesse de leur densité humaine et de leurs effectifs démographiques. Ces milieux se distinguent notamment par leur très forte propension au dépeuplement, leur population ayant diminué de 50,7% entre 1981 et 2001.
- Hormis ces 16 municipalités, 807 autres ont été affectées par la diminution du nombre de leurs jeunes ce qui reflète bien les difficultés qu'éprouvent, de manière générale, le Québec rural à renouveler ses effectifs.
- Quant aux localités qui ont perdu entre 25,1 et 50% de leurs jeunes, elles se chiffrent à 465.
- Enfin, 225 localités ont perdu 25% ou moins de leurs jeunes entre 1981 et 2001. Ce groupe présente généralement de meilleures conditions socio-économiques que les précédents. Il est vrai que les municipalités dynamiques (127) et très dynamiques (17) sont relativement nombreuses. En règle générale, les milieux qui en font partie se sont distingués par une croissance de leurs effectifs démographiques (14,9%) au cours de ces 20 années.

- La proportion de jeunes s'est accrue dans seulement 105 municipalités rurales au Québec entre 1981 et 2001. Parmi celles-ci, 14 ont enregistré une augmentation supérieure à 75%.

2.2.3.3 L'âge moyen

- L'évolution de l'âge moyen représente une excellente mesure du vieillissement démographique. Sur la base de cette variable, les milieux ruraux vieillissent plus rapidement que les régions urbaines. De fait, l'âge moyen a progressé de 7,8 années au sein de l'espace rural québécois entre 1981 et 2001 par rapport à 6,9 années pour les milieux urbains et à 7,4 années pour l'ensemble du Québec.
- En outre, il semble se dégager une relation linéaire entre cet indicateur et la situation socio-économique des localités rurales du Québec, les plus dynamiques ayant connu les plus faibles augmentations.
- Quatre municipalités, comportant d'ailleurs un très fort contingent d'ânés, ont enregistré un accroissement de 20 ans ou plus de leur âge moyen entre 1981 et 2001⁹.
- Essentiellement constituée de milieux en restructuration, une autre catégorie de localités se compose d'entités dont l'augmentation de l'âge moyen a oscillé entre 10 et 19,9 années.
- L'essentiel des localités rurales du Québec se retrouve dans la classe dont l'âge moyen a progressé de 9,9 années ou moins entre 1981 et 2001. Il s'agit d'une catégorie particulièrement hétéroclite en raison du grand nombre de milieux (738) qu'elle abrite. La plupart de ceux-ci, soit plus spécifiquement 281, sont considérés comme dynamiques par le ministère des Affaires municipales et des Régions.
- À l'autre bout du spectre, seulement 23 municipalités ont enregistré une diminution de leur âge moyen entre 1981 et 2001. Cette dernière a oscillé entre 0,1 et 10 ans au sein de 21 localités. Six de celles-ci correspondent à des réserves indiennes que l'on retrouve majoritairement dans le Nord-du-Québec. Les autres se localisent surtout

⁹ Il s'agit de Baie-Johan-Beetz (31,6 ans), de St-Benoît-du-Lac (30,6 ans), de Lac-St-Joseph (23 ans) et de l'Île-Cadieux (22 ans).

au sud-ouest de la province ainsi que dans la région de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches.

2.2.3.4 Le taux de natalité

- À l'échelle du Québec rural, ce sont les localités très dynamiques et celles dont la population varie entre 1 500 et 1 999 habitants ont été les plus touchées par la diminution de leur taux de natalité entre 1981 et 2001. Au total, celle-ci s'est manifestée dans quelque 732 municipalités.
- Par ailleurs, on recense 196 localités dont le taux de natalité a évolué positivement au cours de ces 20 années. Ce sont les milieux abritant une population majoritairement autochtone qui ont enregistré les augmentations les plus substantielles.

2.2.3.5 La situation particulière des localités et des personnes très âgées

- Pour l'ensemble de la province, les individus très âgés ont connu une croissance de l'ordre de 107,6% entre 1981 et 2001 ce qui est nettement supérieur à celle des 65 ans et plus qui elle, rappelons-le, se situe à 69,1%.
- Bien que les milieux ruraux aient été, de façon générale, moins affectés que les villes par cette augmentation, il n'en demeure pas moins que les personnes très âgées constituent le groupe d'âge dont la proportion s'est accrue le plus rapidement au cours de ces deux décennies.
- La proportion d'individus très âgés s'est accrue plus rapidement que le vieillissement général (c'est-à-dire des 65 ans et plus) dans 579 localités.
- À l'inverse, les 75 ans et plus ont diminué dans 92 localités. En scrutant de plus près les milieux concernés, on constate, par ailleurs, que le vieillissement des 65 ans et plus a augmenté dans 55 de ces 92 municipalités. Au surplus, parmi celles-ci, 30 ont moins de 500 habitants. Cette observation nous permet donc de faire

l'hypothèse que les personnes très âgées ont, selon toute vraisemblance, décidé de se rapprocher des services gonflant ainsi les effectifs des milieux plus peuplés.

2.2.3.6 L'évolution du revenu moyen des aînés

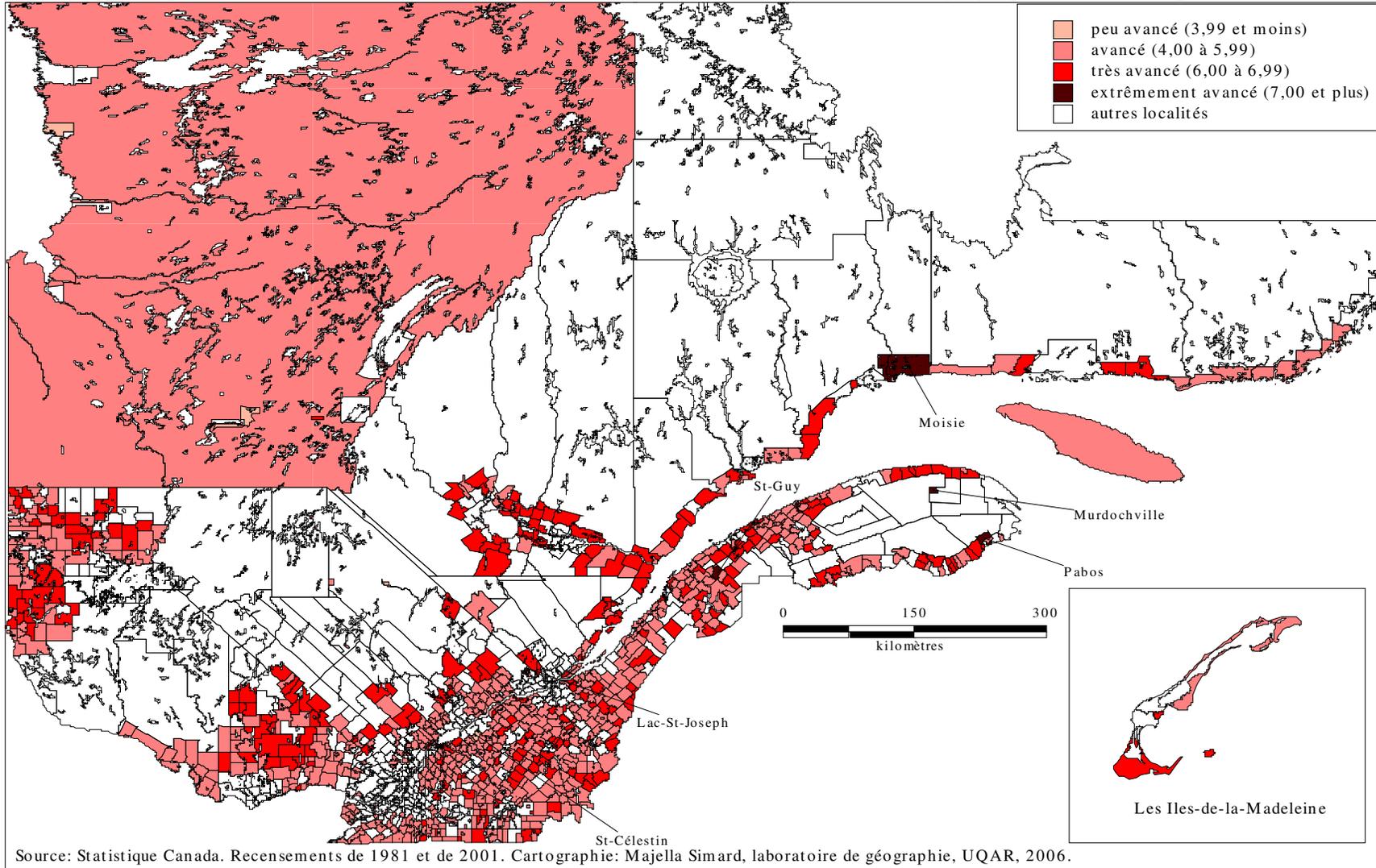
- De 1981 à 2001, au Québec, la croissance du revenu moyen des aînés a été plus importante que pour celle des familles. Cette croissance a effectivement été de 278,1% pour celles-ci en comparaison à 293,4% pour ceux-là.
- Le revenu moyen des personnes âgées a évolué plus rapidement que celui de la province dans seulement 95 localités rurales du Québec.
- À l'autre bout du spectre, on dénombre 757 municipalités où cette évolution a été inférieure à la moyenne québécoise. Au plan géographique, les premières se distinguent des secondes par le fait qu'elles se situent majoritairement au sein des régions centrales, les secondes occupant plutôt les régions dites périphériques.

2.2.4 Esquisse typologique des localités rurales du Québec en fonction de l'évolution du processus de vieillissement démographique entre 1981 et 2001

En guise de synthèse à notre recherche, nous avons élaboré un indice de vieillissement dans le but de réaliser une esquisse typologique des différentes localités rurales du Québec. Quatre variables ont été utilisées pour l'élaboration de cet indice. Il s'agit du pourcentage des 0 à 24 et des 65 ans et plus parmi la population totale, de l'âge moyen et du taux de natalité. Pour chacun de ces indicateurs, nous avons attribué aux 928 localités faisant l'objet de notre étude, un indice variant de 1 à 9. L'indice 9 représente la pire position alors qu'à l'inverse, l'indice 1 exprime la meilleure. Cet indice a été établi en fonction de la classe à laquelle appartenait chacune des entités en cause.

Carte 7

Esquisse typologique des localités rurales du Québec en fonction de l'état de leur vieillissement démographique au cours de la période 1981-2001



Un indice synthétique a été obtenu en faisant la moyenne des quatre indices attribués pour chacune des localités rurales du Québec. Cet indice synthétique nous a permis de classifier les milieux ruraux de la province en quatre catégories à savoir:

- les localités dont le processus de vieillissement démographique est peu avancé (correspondant à un indice de 3,99 ou moins);
- celles où ce processus est avancé (indice se situant entre 4,00 et 5,99);
- les municipalités où l'état du vieillissement démographique est très avancé (indice variant entre 6,00 et 6,99);
- et enfin, les localités où le processus de vieillissement démographique est extrêmement avancé (indice de 7,00 et plus).

Le groupe constitué des localités où le processus de vieillissement démographique est peu avancé englobe 11 entités. Neuf de ces 11 localités correspondent à des réserves indiennes situées dans le Nord-du-Québec, les deux autres étant St-Célestin (paroisse), dans la MRC Nicolet-Yamaska, et Lac-Poulin dans celle de Beauce-Sartigan. La situation socio-économique de cinq de ces milieux est considérée comme stable par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Quatre sont dynamiques alors que deux autres figurent parmi les localités très dynamiques. D'une population moyenne de 659 habitants en 2001, ces localités ont enregistré une croissance démographique globale de l'ordre de 136,6% entre 1981 et 2001. Par ailleurs, le taux d'activité est relativement faible, celui-ci s'établissant à 59,5%. Le fait que de nombreuses réserves indiennes soient comprises à l'intérieur de ce segment explique une telle situation. Le revenu moyen des familles n'est que de 41 987\$ ce qui ne correspond qu'à 70,8% de celui de la province. Ce groupe est aussi celui dont le niveau de revenu est le plus faible. Il se caractérise aussi par des carences majeures en ce qui concerne la scolarité de ses habitants. En effet, près de 30% de ceux-ci n'ont pas atteint le seuil de la 9^e année.

L'essentiel des localités rurales du Québec, soit plus précisément 635, se retrouve dans la catégorie dont l'indice de vieillissement démographique varie entre 4,00 et 5,99. En occurrence, ces municipalités en sont rendues à un stade avancé de ce processus. Ce groupe englobe des milieux aux situations socio-économiques très diversifiées. Ainsi, on

y dénombre 243 localités dynamiques, 231 localités stables, 112 milieux en restructuration et 49 municipalités très dynamiques. Toutes les régions du Québec, sans exception aucune, sont concernées par ce phénomène. D'une population moyenne de 1 011 habitants, ces localités ont, de façon générale, connu une croissance de 5,9% de leurs effectifs au cours des 20 dernières années. L'âge moyen a fait un bond de 12,2 années par rapport à la catégorie précédente pour s'établir à 38,3 ans. Au plan de l'économie, le taux d'activité moyen (60,5%) se rapproche sensiblement de celui de la catégorie précédente. Toutefois, étant donné le très grand nombre de municipalités comprises à l'intérieur de ce groupe, les distorsions entre celles-ci sont beaucoup plus considérables comparativement à ce que l'on pouvait observer au sein de la catégorie précédente. Le revenu moyen des familles est de 48 001\$. À l'instar du taux d'activité, il se caractérise par des inégalités socio-économiques très importantes d'un milieu à l'autre. Mais ce qui caractérise plus particulièrement ce segment, c'est la proportion relativement élevée du revenu (10%) provenant d'une source autre qu'un emploi ou de transferts gouvernementaux, d'autant plus que les aînés ne forment que 13,4% des effectifs totaux. Une autre particularité concerne le revenu moyen des personnes âgées qui est le plus élevé des quatre catégories composant notre typologie. Ce dernier s'établit à 17 990\$. Comme pour le revenu moyen des ménages, celui des aînés accuse des disparités criantes selon les endroits dont les extrêmes s'étendent de 8 360\$ (pour la localité de Grand-St-Esprit, dans la MRC Nicolet-Yamaska) à 94 865\$ pour celle de La Conception, dans les Laurentides.

La population rurale du Québec présente des traits d'un vieillissement que l'on pourrait qualifier de très accentué dans 272 localités. Cette catégorie englobe les milieux dont l'indice de vieillissement se situe entre 6,00 et 6,99. Différents indicateurs nous permettent de constater un tel niveau de vieillissement démographique. D'abord, les jeunes forment moins de 30% de la population totale alors que les personnes âgées représentent 15% de celle-ci. L'âge moyen atteint presque 40 ans. De plus, le taux de natalité n'est que de 7,4‰. Ces localités se situent, de manière préférentielle, au sein des régions périphériques de la province à l'exception, on s'en doutera, de celle du Nord-du-Québec. On en retrouve aussi plusieurs en Outaouais, dans les Laurentides, en Estrie et en Chaudière-Appalaches. La région de la Capitale-Nationale et, plus particulièrement celle de

Charlevoix, en compte également quelques-unes. Plusieurs municipalités, dont le processus de vieillissement démographique peut être considéré comme étant très avancé, se localisent dans des MRC particulièrement attractives pour les personnes âgées. C'est le cas, entre autres, des MRC Memphrémagog, Matawinie, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides et Antoine-Labelle dont le trait commun concerne leurs caractéristiques géographiques qui favorisent le développement des activités de villégiature que ce soit sur une base saisonnière ou permanente. En ce qui a trait à leur état de santé socio-économique, ces milieux se distribuent comme suit: 103 municipalités sont considérées comme stables par le ministère des Affaires municipales et des Régions; 86 appartiennent aux milieux en restructuration; 69 sont dynamiques et 14 très dynamiques. En décroissance démographique de 0,8% entre 1981 et 2001, leur population est d'en moyenne 911 personnes. Si le taux d'activité moyen s'établit à 55,9%, celui-ci est empreint d'un caractère très hétérogène. De fait, pas moins de 22 municipalités ont un taux d'activité supérieur à 70% alors que le sous-emploi semble constituer un mal qui afflige une bonne quinzaine de municipalités. Le revenu moyen des familles est marqué par des disparités locales assez importantes. Il s'inscrit dans une fourchette qui varie de 23 557\$, pour la localité de Ste-Lucie-de-Beauregard, à 91 154\$ pour celle de Ste-Pétronille, la moyenne du groupe se situant à 45 377\$. Ce revenu provient majoritairement d'un emploi, bien que les transferts gouvernementaux composent 23,6% de celui-là. Ceux-ci représentent plus du tiers du revenu total dans 37 municipalités. Plus du quart de la population n'a pas atteint le seuil de la 9^e année alors que seulement 5,7% de celle-ci détient une formation universitaire. Le revenu moyen des personnes âgées se situe bien en deçà de celui de la province.

Le processus de vieillissement démographique peut être considéré comme extrêmement avancé dans six localités lesquelles sont identifiées par leur toponyme à la carte 5. Il s'agit de St-Célestin (village), de Pabos, de Moisie, de St-Guy, de Murdochville et de Lac-St-Joseph dont l'indice de vieillissement est supérieur à 7,00. Dans ces milieux caractérisés par leur instabilité démographique, les aînés représentent 16,8% de la population totale. Ceux-ci se sont accrus de 259,6% entre 1981 et 2001 passant respectivement de 235 à 610. Quant au nombre de jeunes, il a connu une chute de 67%. De fait, alors qu'ils étaient 3 770 en 1981, ils ne sont plus que 1 245 en 2001. L'âge moyen atteint 42,7

ans. On compte seulement 5,9 naissances pour 1 000 habitants. Une seule de ces municipalités, en occurrence St-Guy, fait partie des milieux en restructuration. Lac-St-Joseph est une localité stable eu égard à la typologie du ministère des Affaires municipales et des Régions. Le taux d'activité moyen s'établit à 53,4%. Une personne sur cinq n'avait pas complété une 9^e année. Ce groupe se distingue aussi par la faiblesse du revenu des aînés. Celui-ci se chiffre à 16 008\$.

2.3 Les pronostics

2.3.1 Brèves considérations à caractère méthodologique

Les pronostics démographiques effectués pour les besoins de cette étude correspondent aux données issues du scénario A de l'Institut de la statistique du Québec pour une période de 25 ans, soit de 2001 à 2026. Le découpage que nous avons retenu est celui auquel se réfère le ministère des Affaires municipales et des Régions dans sa *Politique nationale de la ruralité*. Il comprend 26 MRC à caractère typiquement urbain, 24 MRC rurales avec une agglomération de recensement et 46 MRC rurales sans agglomération de recensement. Pour la région du Nord-du-Québec, l'Institut fournit uniquement les données pour les sous-régions urbaines de la Jamésie et de Kativik. Pour des raisons de comparabilité, mais aussi à cause de son statut particulier, nous avons exclu cette région administrative de notre analyse.

2.3.2 Principaux faits saillants

2.3.2.1 Les personnes âgées et très âgées

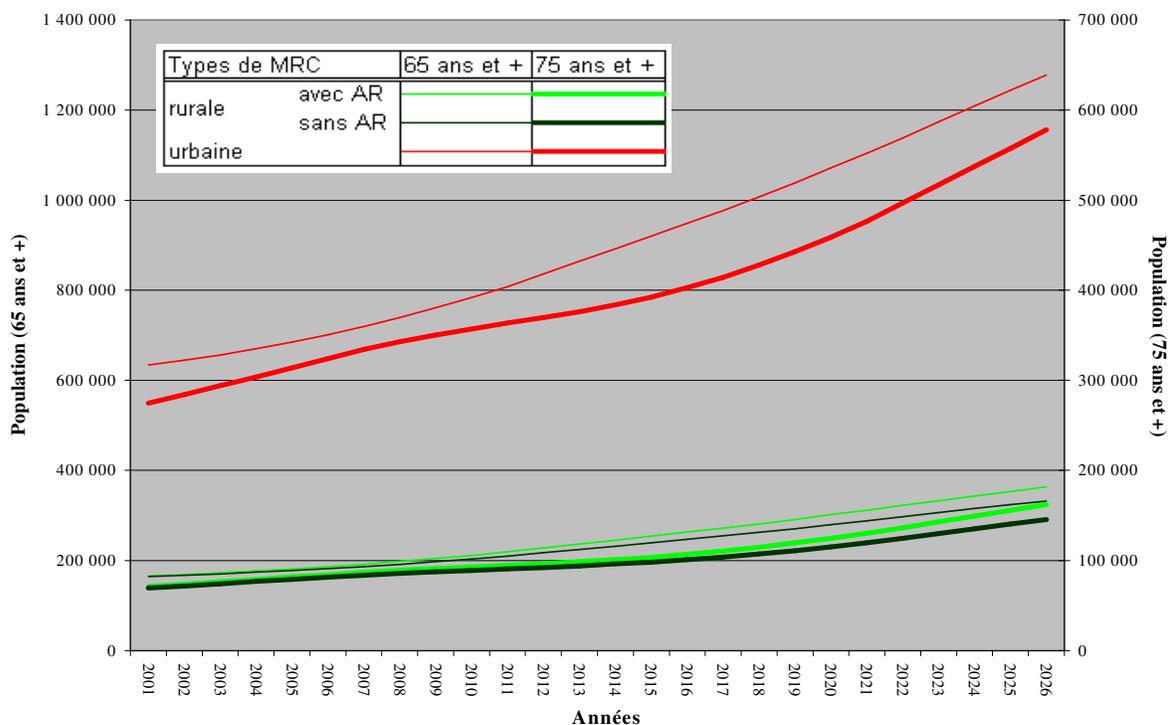
- En considérant uniquement 2001 et 2026 comme années de référence, le vieillissement démographique devrait toucher plus spécifiquement les MRC rurales comportant une agglomération de recensement. L'augmentation des personnes âgées de 65 ans et plus serait de l'ordre de 219,2% comparativement à 201,5% pour les MRC

urbaines et à 201,1% pour celles à caractère rural, mais sans agglomération de recensement.

- Par ailleurs, en examinant de plus près les MRC les plus touchées par le processus de vieillissement démographique eu égard à l'accroissement des 65 ans et plus, nous observons que huit des dix MRC concernées par ce phénomène appartiennent plus spécifiquement aux milieux urbains.
- Les perspectives démographiques des 25 prochaines années prévoient notamment une montée en flèche des personnes très âgées particulièrement au sein des MRC urbaines.

Graphique 1

Évolution du nombre de personnes âgées et très âgées sur un horizon de 25 ans (2001-2026) par catégories de MRC



Source: Institut de la statistique du Québec

- La croissance devrait être particulièrement significative à compter de 2011.
- De manière globale, les MRC rurales devraient également connaître une hausse importante des 75 ans et plus durant le prochain quart de siècle. Toutefois, la crois-

sance devrait être beaucoup moins prononcée comparativement à ce que l'on pourra observer au sein des régions urbaines.

2.3.2.2 Les jeunes de 0 à 24 ans

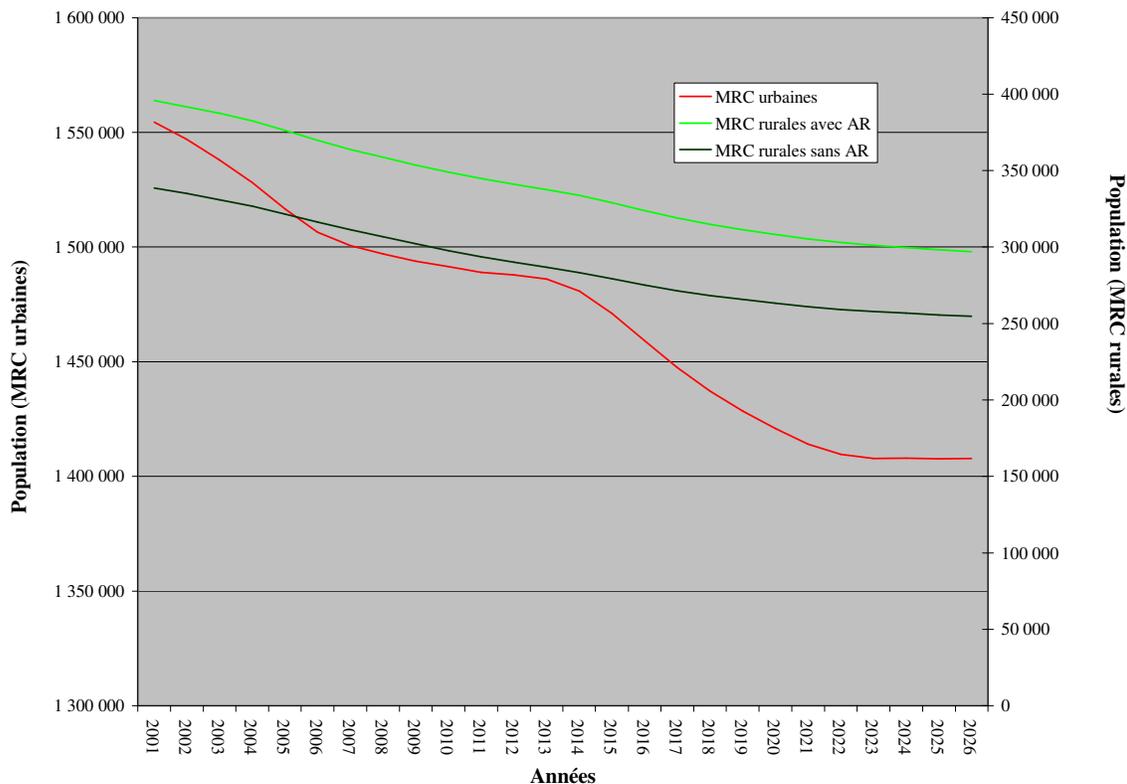
La diminution du nombre de jeunes constituera une autre manifestation du processus de vieillissement démographique au cours des prochaines années. Le graphique 2 montre l'évolution, en valeur absolue, de la cohorte des 0 à 24 ans pour l'ensemble de la période 2001-2026. À la lecture de ce graphique, nous remarquons que la décroissance des jeunes se manifeste de manière continue durant toute cette période. Les pertes iront en s'accroissant à partir de 2015. Cela vaut autant pour les MRC urbaines que rurales, bien que celles-là seront davantage affectées que celles-ci en raison du nombre plus considérable de pertes. En effet, au sein des régions urbaines, ces dernières représenteront, en 2017, un manque à gagner de 107 015 personnes par rapport à 2001. Pour les MRC rurales avec et sans agglomération de recensement, les pertes se chiffreront respectivement à 76 998 et à 67 225 individus. L'accroissement du phénomène distinguera plus particulièrement la période 2017-2023. À partir de cette date, celui-ci devrait se stabiliser.

En valeur relative toutefois, les milieux ruraux seront davantage touchés que leurs homologues urbains. Ainsi, alors que pour chacune des années à l'étude, la moyenne des pertes atteint 5,6% pour les MRC urbaines, elle s'établit à 15,3% pour les MRC rurales avec agglomération de recensement et à 15,3% pour celles qui n'en ont pas.

Par ailleurs, les MRC rurales sans agglomération de recensement ne sont pas en reste à ce point de vue. En fait, la différence entre les deux catégories de MRC est vraiment minime, celle-ci s'établissant à 0,3%. En fait, les disparités sont davantage criantes entre les régions rurales et les MRC à caractère urbain. Ces dernières devraient enregistrer une diminution de 9,7% du nombre de jeunes au cours de la période à l'étude ce qui est inférieur à la moyenne provinciale qui se situe à 14,4%.

Graphique 2

Évolution des 0 à 24 ans sur un horizon de 25 ans (2001-2006) par catégories de MRC



Source: Institut de la statistique du Québec

Effectuée de manière globale, notre analyse masque, par ailleurs, des disparités considérables entre les MRC. Ainsi, on observe des situations fort différentes d'un endroit à l'autre. Par exemple, 11 MRC devraient connaître une croissance positive des 0 à 24 ans entre 2001 et 2026. Il s'agit, par ordre d'importance, des MRC des Pays-d'en-Haut (18,8%), de Mirabel (18,8%), des Laurentides (8%), de Montcalm (4,7%), des Collines-de-l'Outaouais (4,3%), de Thérèse-de-Blainville (3,8%), de la Rivière-du-Nord (3,3%), de Vaudreuil-Soulanges (2,5%), de Montréal (1,3%), de la Vallée-de-la-Gatineau (0,9%) et de Matawinie (0,5%). La plupart de celles-ci exercent un rôle de banlieue dans leur environnement immédiat. Pour cette raison, il n'est guère étonnant que l'on puisse y retrouver de plus jeunes familles. Fait à noter, six de ces 11 MRC sont à dominante rurale.

2.3.2.3 L'âge moyen

L'accroissement de l'âge moyen représente un autre signe du vieillissement démographique. L'Institut de la statistique du Québec estime que cet indicateur augmentera de 6,4 années pour l'ensemble du Québec entre 2001 et 2026. Les MRC rurales avec agglomération de recensement constitueraient le segment qui devrait vieillir plus rapidement eu égard à cet indicateur, ce dernier s'établissant à 8,4 années comparativement à 8,1 années pour les MRC rurales sans agglomération de recensement et à 7,3 années pour celles à caractère urbain.

Treize MRC accuseront des augmentations supérieures à 9,8 années. La Gaspésie et, dans une moindre mesure, la Côte-Nord demeurent, selon toute vraisemblance, les régions qui seront les plus touchées par ce processus. En Gaspésie, toutes les MRC, y compris celle des Îles-de-la-Madeleine, seront affectées par l'accroissement vertigineux de l'âge moyen de leurs habitants. La présence d'autochtones, qui résident au sein du territoire couvert par la MRC Sept-Rivières-Caniapiscau, explique en partie son absence de la MRC du peloton de queue. À l'inverse, les MRC de la grande région métropolitaine devraient enregistrer les augmentations les moins substantielles, celle-ci étant même inférieure à 5% au sein de l'agglomération montréalaise proprement dite.

2.4 Éléments de conclusion

Le vieillissement de la population rurale évolue de manière fort différenciée selon les endroits. De façon générale, nous avons pu constater que le vieillissement démographique caractérise beaucoup plus le milieu urbain que l'espace rural. Cela s'applique également aux projections démographiques effectuées par l'Institut de la statistique du Québec pour les 25 prochaines années. Globalement, les populations des MRC urbaines continueront à augmenter, mais les effectifs âgés croîtront beaucoup plus rapidement que la population totale. En ce qui concerne plus particulièrement les MRC constituées de lieux de villégiature, l'arrivée de retraités contribuera à accélérer le processus de vieillissement. Enfin, dans les MRC plus éloignées des principaux centres urbains, les populations en place vieilliront dans un contexte de déclin et d'exode des jeunes, des adultes,

mais aussi de personnes âgées. Le nombre d'aînés augmentera sûrement, quoiqu'à un rythme plus modéré, mais la désintégration probable du milieu, en l'absence de renouvellement démographique, sera lourde de conséquences sur le tissu social et économique des populations qui souhaiteront demeurer sur place.

Bien qu'il se manifeste avec plus d'acuité au sein des régions urbaines et périurbaines, le vieillissement affecte également l'espace rural québécois dont les trajectoires sont on ne peut plus contradictoires. Des éléments de variation tels que la densité de population, la taille démographique des localités, leur localisation dans l'espace, la proximité d'une ville, la nature de l'économie, le mode de peuplement et les caractéristiques démographiques méritent d'être soulignés. Néanmoins, la répartition des personnes âgées dans l'espace et leur évolution dans le temps nous permet d'une part, de faire ressortir différents types de milieux géographiques et, d'autre part, d'identifier diverses dynamiques évolutives.

Premièrement, eu égard aux deux typologies auxquelles nous nous sommes référé, nous constatons, d'une part, que ce sont les localités rurales dont la taille démographique se situe entre 2 000 et 2 499 habitants qui vieillissent le plus rapidement en raison de leur rôle de petit centres de services dans leur environnement immédiat.

D'autre part, eu égard à la typologie du ministère des Affaires municipales et des Régions, nous avons pu observer que le processus de vieillissement semblait affecter davantage les localités dynamiques, celles-ci offrant les meilleures conditions de vie aux populations plus âgées.

Par ailleurs, notre étude a également permis de mettre en évidence l'existence d'une relation entre le vieillissement démographique et le type d'établissement humain, bien que certains éléments contribuent à masquer la visibilité d'une telle liaison. À ce chapitre, divers scénarios se dessinent. Dans un premier temps, nous constatons que les localités dont l'état du vieillissement démographique est le plus avancé correspondent, dans bien des cas, à des lieux de villégiature ainsi qu'à des municipalités de banlieue où

une forte proportion de la main-d'œuvre active est affectée aux services. Au plan géographique, ces municipalités se situent plus spécifiquement dans les Laurentides, les Cantons-de-l'Est et en Outaouais. Une telle structure spatiale peut en grande partie s'expliquer par la recherche chez les personnes âgées d'une proximité résidentielle de biens et de services qu'offrent les municipalités de banlieue ainsi que par la qualité de vie particulière qu'offrent les localités de villégiature.

En même temps, nous remarquons que le vieillissement démographique affecte de manière particulière les localités rurales isolées de la trame de peuplement. Plusieurs de celles-ci se retrouvent au sein des régions périphériques du Québec notamment au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, mais aussi dans la couronne sud de la région Chaudière-Appalaches. À ces endroits, le vieillissement accru et généralisé de la population est d'autant plus inquiétant que le devenir économique de ces régions pose problème. L'augmentation des 65 ans et plus, conjuguée à la diminution du nombre de jeunes et à la dénatalité, a pour effet de faire exploser le processus de vieillissement démographique.

3. L'atténuation du vieillissement démographique en milieu rural: les expériences étrangères et québécoises

À la demande du mandataire, nous nous sommes attardé, dans notre troisième rapport à examiner les principales initiatives mises en place au Québec et à l'étranger dans le but d'atténuer le vieillissement démographique en milieu rural. D'entrée de jeu, trois remarques s'imposent.

- Premièrement, l'essentiel des expériences que nous avons répertoriées visait, en premier lieu, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.
- Ensuite, les actions innovantes visant à limiter les effets du vieillissement démographique représentent un fait rarissime en milieu rural comparativement à celles qui émergent des agglomérations urbaines.
- Enfin, plusieurs des initiatives que nous avons identifiées consistaient à limiter la migration des retraités vers les villes ce qui, par ailleurs, suppose la disponibilité et

l'accessibilité pour cette catégorie d'individus, à un certain nombre de services de proximité en milieu rural.

3.1 Les expériences étrangères

On retrouve en France moult expériences destinées à diversifier l'offre de services offerts aux aînés. Cette panoplie d'actions innovantes s'explique notamment par l'obligation qu'ont les conseils généraux à réaliser, sur une base quinquennale, un schéma gérontologique à l'échelle du département. Les schémas préconisent, le bassin de vie calqué, sur des zones géographiques correspondant à l'«espace vécu» en direction des personnes âgées. En outre, les communes sont également tenues d'effectuer une analyse des besoins sociaux dont un volet est explicitement consacré aux aînés.

Si la commune reste une entité forte et facilement repérable pour les personnes âgées, plusieurs expériences intègrent plus d'une entité. Par conséquent, la communauté de communes constitue une échelle géographique fort pertinente pour la dispensation de certains services tels que le transport, les soins de santé, les activités culturelles et les loisirs. L'expérience des schémas gérontologiques montre que l'implication des acteurs à tous les échelons géographiques constitue un puissant vecteur dans l'élaboration d'une telle politique. De toute évidence, l'intercommunalité représente l'une des alternatives les plus appropriées pour relever le défi du développement qui s'impose à de nombreuses localités rurales.

Tous les domaines de l'activité économique sont concernés par la mise en place d'initiatives à destination des personnes âgées, mais les principaux demeurent sans contredit l'hébergement, les services de proximité, le transport, l'associationnisme et le bénévolat ainsi que l'aménagement du territoire.

3.1.1 L'hébergement

L'hébergement représente sans contredit le domaine où l'on recense le plus d'initiatives. Cette constatation n'est guère surprenante puisqu'il s'agit d'un aspect majeur en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. À cet égard, la France a mis en place un concept original: les maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA). Ces dernières mettent à la disposition des aînés un ensemble de services de proximité (bureau de poste, banques, commerces, club du troisième âge, etc.). Le bâtiment est construit au milieu d'un grand espace vert clos avec allées goudronnées permettant des promenades en toute sécurité. En 2005, on en dénombrait 113 en France réparties dans 55 départements. Les maisons d'accueil rurales ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres des nombreuses expériences mises en œuvre par les acteurs locaux afin d'améliorer la qualité de vie des aînés ruraux. D'autres types d'initiatives émanent des collectivités rurales comportant une forte proportion de personnes âgées. Appuyées par les diverses instances gouvernementales, ces initiatives sont conduites le plus souvent par les acteurs du milieu.

3.1.2 Les services de proximité

La plupart des actions innovantes en matière de services de proximité sont réalisées à l'échelle intercommunale et donnent lieu à la signature d'ententes¹⁰. Celles-ci prennent le plus souvent appui sur le concept de multifonctionnalité. *La Poste* exerce un rôle d'avant-plan en matière de services de proximité aux personnes âgées. Elle apporte notamment leur repas et leurs médicaments. De plus, le postillon a le mandat de remplir des formulaires et des déclarations ainsi que de diffuser certaines informations sur les programmes gouvernementaux à destination des aînés. Cette initiative permet aux personnes âgées de demeurer plus longtemps chez elles. À ce chapitre, elle contribue à ralentir le processus de désertification rurale. Elle illustre également la possibilité de nouvelles formes de partenariat entre les organismes parapublics, les collectivités territoriales et le mouvement associatif en faveur des services au public.

¹⁰ Par ailleurs, quelques initiatives sont également menées à l'échelle locale.

Cette expérience offre une possibilité de transfert fort intéressante compte tenu de la présence du service postal dans la plupart des localités rurales du Québec. Elle nécessite toutefois une ferme volonté politique de *Postes Canada* à s'engager dans la prestation de nouveaux services au public en partenariat avec les collectivités locales et les associations.

La région Poitou-Charente a aussi privilégié l'approche multifonctionnelle dans la conception d'un plateau de services à destination des personnes âgées. Sous l'appellation «Multiservices 79», l'organisation propose un plateau de services à savoir: le portage des repas, des livraisons de plats cuisinés ainsi qu'un service de courses.

Dans cette même foulée, un programme d'action locale gérontologique a été implanté par le Syndicat mixte pour le développement du pays des Coteaux dans les Hautes-Pyrénées, un territoire à très forte dominante rurale. À plusieurs endroits également en France, on assiste à la mise sur pied d'un service similaire à celui des CLC au Québec.

En Italie, l'État finance des systèmes de télésurveillance installés dans les résidences de personnes âgées vivant en milieu rural. Le système est muni d'un dispositif dont la centrale est rattachée à l'hôtel de ville. Cette expérience a notamment été reprise par la France à la suite de l'importante canicule qu'elle a connue à l'été 2003.

Toujours en Italie, une entente entre les communes rurales, une chaîne de magasins à grande surface et des associations bénévoles assure la livraison à domicile de denrées alimentaires aux personnes âgées. Le magasin reçoit les commandes, prépare les marchandises et met à disposition un véhicule tandis que le service de livraison est assuré par l'association de bénévoles qui reçoit une contribution financière des communes.

Dans le but d'éviter une institutionnalisation des patients et de faciliter l'accès aux services pharmaceutiques en milieu rural, la Mutualité sociale agricole et les syndicats de pharmaciens (Union nationale des pharmaciens de France, Union des syndicats de pharmaciens d'officine) ont signé un accord pour mettre en œuvre deux expérimentations

appelées «maintien à domicile» et «dispensation de médicaments à domicile». Ces dernières permettent de montrer l'intérêt du guichet unique: services médicaux, techniques et services sociaux apportant chacun leur contribution. Elles tendent à valoriser le pharmacien en utilisant pleinement ses compétences.

En Suède, le regroupement des services de proximité est une formule de plus en plus fréquente en milieu rural. À Naverbyn, par exemple, les services de la petite enfance et ceux affectés aux personnes âgées ont été regroupés au même endroit ce qui a permis d'intensifier les relations entre générations.

3.1.3 Le transport

Les initiatives qui émanent dans le domaine du transport sont aussi très nombreuses. Bien que celles-ci ne soient pas toujours conduites spécifiquement en faveur des personnes âgées, cette clientèle n'est pas, outre mesure, écartée par les multiples expériences qui émanent des communes rurales. Elles prennent le plus souvent la forme de transport à la demande. Dans tous les cas que nous avons répertoriés, ces initiatives favorisent la consolidation de pôles ruraux. En raison de la faiblesse des effectifs démographiques à desservir, il s'avère essentiel, voire nécessaire de mixer les publics qui peuvent utiliser ce type de services en fonction de leurs besoins et des caractéristiques du territoire. Il importe toutefois de définir des critères clairs d'admission et d'organiser ensuite la cohabitation de ces clientèles afin qu'elles soient peu à peu un vecteur de convivialité. En ce domaine, le regroupement de plusieurs municipalités s'avère nécessaire pour assurer la viabilité du service.

Même certains milieux urbains se sentent concernés par la problématique du transport des personnes âgées qui résident à la campagne. À preuve, l'Agence d'urbanisme de Dunkerque (70 850 habitants) a mis en place, en partenariat avec l'Association de promotion d'actions pour les personnes âgées ou dépendantes (APAPD), une offre de transport individuel en milieu rural afin d'accompagner différentes catégo-

ries de population (étudiants, aînés, personnes handicapées, sans voiture, à faible revenu, etc.). Dans ce cas précis, c'est la ville de Dunkerque qui met à la disposition d'individus ne disposant pas de voiture un service de transport à la demande dans un rayon de 15 kilomètres. Les ruraux peuvent ainsi profiter des différents services offerts par la ville alors que celle-ci bénéficie des retombées économiques générées par ceux-là. Une telle expérience serait facilement transposable au cas québécois notamment au sein des petits centres de services autour desquels gravitent de nombreuses localités rurales. En effet, plusieurs de ces centres desservent des espaces éloignés des grandes villes. Cette initiative permettrait, d'une part, de renforcer le rôle des petites villes au sein de leur environnement immédiat et, d'autre part, de consolider l'infrastructure de services de certains milieux ruraux. À terme, il en résulterait un développement plus équilibré et plus harmonieux de l'espace québécois.

Il existe également, dans de nombreuses localités rurales, des réseaux de solidarité informelle qui permettent aux personnes âgées de se regrouper pour aller faire les courses au supermarché, assister à la messe dominicale, etc. Ces réseaux favorisent non seulement une plus grande accessibilité aux services de proximité, mais ils contribuent aussi à maintenir le lien social. D'ailleurs, l'associationnisme et le bénévolat à destination des personnes âgées exercent un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de vie des aînés résidant en milieu rural.

3.1.4 Associationnisme et bénévolat

En France, le programme «Vieillir en France» récompense les initiatives qui émanent de cette forme d'économie sociale. Ouvert à l'ensemble des villes et des villages de France, le prix vise à apporter un soutien financier aux projets des communautés qui s'engagent en faveur des personnes âgées. Un des trois prix, décernés sur une base annuelle, concerne spécifiquement le milieu rural, c'est-à-dire les localités de moins de 3 500 habitants.

Dans le même ordre d'idée, le programme *Vieillir dans son quartier, dans son village* a été mis en place en 2001 par la Fondation de France. Par le biais de ce dispositif, l'enjeu consiste, d'une part, à susciter le changement de regard des professionnels, des élus et de la société civile sur le vieillissement et, d'autre part, à encourager les initiatives visant l'amélioration des services de proximité à l'égard des aînés avec, pour angle principal, le territoire. Grâce à ce dispositif, qui met davantage l'accent sur l'accompagnement interpersonnel plutôt que sur la prise en charge, diverses expériences ont été élaborées. Ici, un projet d'accueil en maison campagnarde intergénérationnelle constitue une alternative au placement des aînés en maison de retraite. Là, un service de covoiturage bénévole propose des déplacements pour effectuer les courses. Là encore, une correspondante rurale se déplace à domicile pour rencontrer des personnes âgées et isolées.

Composée de 13 communes, la communauté de communes du pays de Chalin-drey, en Champagne-Ardenne, a inauguré un pôle de services de proximité géré par une association (*Avenir*) qui propose une gamme de services à domicile (portage de repas, livraison de courses, accompagnement de personnes, travaux ménagers, jardinage, etc.) et qui travaille en partenariat avec l'ensemble des prestataires de services du territoire. Ce projet a pour principale finalité de proposer une gamme complète de services adaptés aux besoins des personnes âgées vivant en milieu rural et de promouvoir l'offre de services en partenariat avec d'autres associations dans le but de maintenir la population vieillissante et d'attirer une nouvelle population sur le territoire.

Située sur la petite île d'Holmon en Suède, une maison de retraite parvient à fonctionner avec sept employés grâce à des solidarités locales qui permettent de réduire le coût des prestations. La mise en place de ce service a été rendue possible grâce à une approche concertée mise en œuvre par les acteurs locaux. Ceux-ci ont identifié et mobilisé certaines ressources inutilisées jusqu'à présent dont notamment un médecin originaire de la région qui assure un service hebdomadaire gratuit lorsqu'il rentre le week-end.

3.1.5 L'aménagement du territoire et les autres domaines d'intervention

Les initiatives issues de l'aménagement du territoire sont riches d'enseignement. Il faut dire que les communes appartenant à un même bassin de vie ont l'obligation légale de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement. Appelé «schéma de cohérence territoriale», ce document, qui se rapproche sensiblement aux schémas d'aménagement du territoire que l'on retrouve au Québec, fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines afin de préserver un équilibre entre les milieux urbains, industriels, touristiques, agricoles et naturels. On y retrouve aussi les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacement.

D'autre part, la politique française d'aménagement du territoire, à travers les comités interministériels d'aménagement du territoire (CIADT), a contribué à développer et à soutenir plusieurs orientations. Celles-ci portent essentiellement sur la gestion des services publics concourant à favoriser une meilleure qualité de vie des personnes âgées et leur insertion dans leur environnement proche.

Particulièrement prisée en France, l'intercommunalité sert également de prétexte à l'élaboration de pratiques innovatrices en matière d'aménagement du territoire. Plusieurs de ces pratiques concernent spécifiquement les personnes âgées. Plusieurs de ces actions innovantes sont conduites par les Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU).

En faisant du bien-être des retraités une priorité nationale, le Danemark est sans aucun doute l'un des pays les plus avant-gardistes en ce qui concerne la gestion du vieillissement démographique. Cette gestion s'est notamment traduite par la mise en place de différents organismes, soutenus par l'État, visant à améliorer les conditions socio-économiques, la qualité de vie et le niveau de bien-être des personnes âgées. En outre, de nombreux ministères, organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux ont ajusté

leurs programmes et leurs stratégies d'intervention en considérant la réalité particulière des personnes âgées. En fait, tous les efforts convergent vers un même objectif: rendre les aînés le plus autonomes possible afin de retarder leur entrée dans les maisons de retraite.

Les autorités belges ont élaboré un outil informatique appelé SIMUPA. Il s'agit d'un logiciel (modèle de simulation) qui prend en compte les besoins manifestés par les personnes âgées en termes de services de proximité (repas à domicile, aides familiales, soins de santé, loisirs) peu importe où elles se retrouvent sur le territoire national. La banque de données permanentes a servi à l'estimation de fonctions de demande (ou de besoin) par type de service. Ces données ont permis de dégager les profils des personnes âgées qui ont effectivement recours aux services là où ils sont disponibles. Les applications du modèle déterminent l'endroit où le service doit être disponible (au sein de la commune, au centre-bourg le plus proche, dans une agglomération urbaine, etc.).

Aux États-Unis, certains comtés à forte dominante rurale ont élaboré des stratégies visant à recruter des personnes âgées dans le but d'effectuer la transition de leur structure occupationnelle.

3.2 Les expériences québécoises

On retrouve au Québec une vaste panoplie d'initiatives mises en œuvre dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Celles-ci se manifestent dans plusieurs secteurs de l'activité économique et sociale. Parce qu'il constitue une préoccupation majeure pour les personnes âgées, l'hébergement constitue un domaine privilégié d'intervention. Les initiatives qui émanent de ce secteur relèvent de plusieurs acteurs dont notamment ceux relevant de l'économie sociale et du clergé. Mais la plupart de ces actions innovantes, on s'en doutera, sont mises en œuvre par les municipalités. Les initiatives qui s'orientent vers le transport et les services de proximité représentent également des branches de l'activité économique et sociale où l'on retrouve de nombreuses actions innovantes à destination des personnes âgées.

3.2.1 L'hébergement

Si, en matière d'hébergement, certains projets ont bénéficié de l'aide de l'État – nous pensons notamment aux programmes *Réno-Village*, *Accès-Logis Québec* et *Logements adaptés pour aînés autonomes* - plusieurs initiatives se sont matérialisées grâce au travail et à la concertation des acteurs locaux qui en sont, dans tous les cas, les principaux promoteurs. Avec les coopératives, les organismes et les associations à but non lucratif font partie intégrante du tissu sociocommunautaire en milieu rural. Ils constituent un lieu privilégié où se vivent des amitiés, où les gens s'échangent des services et où la chaleur des relations humaines contraste avec le caractère impersonnel et anonyme des grandes agglomérations urbaines. Mais ils constituent aussi des instruments de lutte: on s'organise non pas par altruisme, mais aussi pour défendre une idée, un intérêt ou un patrimoine. D'autres types d'associations regroupent des individus qui, par leur implication, tentent de combler les lacunes liées à la faiblesse de l'infrastructure de services. Par conséquent, leurs interventions en vue d'améliorer les conditions d'hébergement des personnes âgées se manifestent aux quatre coins du Québec rural.

Les initiatives en ce domaine prennent des formes multiples. Nous pensons, entre autres choses, aux coopératives d'habitation ou de solidarité en passant par les corporations d'hébergement ou encore aux actions visant à trouver une nouvelle vocation au patrimoine religieux et en particulier au presbytère.

Mais dans bien des cas, c'est la municipalité qui se fait investigatrice dans l'élaboration de projets destinés à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. En effet, la municipalité constitue bien souvent un acteur privilégié dans le maintien des services de proximité en milieu rural. À Chute-des-Passes par exemple, une localité de 188 habitants située dans la MRC Maria-Chapdelaine, la municipalité a fait l'acquisition d'un bâtiment et d'un terrain afin d'y construire un centre d'accueil pour aînés géré par un organisme sans but lucratif. Cette expérience a notamment été reprise, plus récemment, par la municipalité de St-Pâcome (1 706 habitants), dans la MRC de Kamouraska.

Certaines villes, par le biais d'ententes intermunicipales, élaborent des interventions en direction des aînés qui habitent en milieu rural. Nous voulons faire plus explicitement référence ici au cas de Rouyn-Noranda, en Abitibi, où le conseil municipal a conclu une entente de principe avec les anciennes localités de Beaudry (1 139 habitants), de Bellecombe (731 habitants) et de Cloutier (351 habitants) afin de construire une résidence pour aînés qui abriterait exclusivement des personnes provenant de ces trois entités.

Préoccupé par les problèmes d'accès aux soins de santé et aux services sociaux auxquels les aînés de la localité de l'Isle-Verte, au Bas-Saint-Laurent, sont soumis, un élu municipal suggère au conseil de créer un comité de santé composé de représentants d'organismes du milieu et d'élus. En partenariat avec le CLSC Rivières-et-Marées de Rivière-du-Loup, la municipalité de l'Isle-Verte s'est dotée de services médicaux à raison de trois demi-journées par semaine. Une résidence pour personnes âgées totalisant 50 unités d'hébergement a été construite. L'édifice abrite également un salon de coiffure, une pharmacie ainsi qu'un dépanneur.

3.2.2 Le transport

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec s'est particulièrement investi dans le domaine du transport en consacrant aux MRC, dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, une enveloppe budgétaire destinée spécifiquement à la prestation de ce service. Dans ce domaine, quelques initiatives ont été élaborées spécifiquement à l'endroit des personnes âgées. Par exemple, quatre localités¹¹ contiguës du haut-pays de la Neigette dans le Bas-Saint-Laurent, se sont regroupées afin d'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes en complétant les services offerts par les aidants naturels. Elles ont mis en place des services d'accompagnement transport et de popote roulante destinés aux aînés en perte d'autonomie et aux convalescents. Les personnes à faible re-

¹¹ Il s'agit de Trinité-des-Monts (295 habitants), d'Esprit-Saint (453 habitants), de St-Guy (106 habitants) et de Lac-des-Aigles (657 habitants).

venu peuvent également bénéficier de ce service. Une dizaine de bénévoles est impliquée dans ce projet.

3.2.3 Les services de proximité et les autres types d'initiatives

Quoique moins développées qu'en Europe, les ententes intermunicipales permettent à de nombreuses localités rurales de concentrer leurs ressources afin d'offrir de meilleurs services à leur population. Deux exemples méritent d'être signalés.

Le premier concerne 10 localités rurales de la MRC Maria-Chapdelaine, en partenariat avec les villes de Dolbeau, d'Albanel et de Normadin, se sont réunies afin de former un organisme sans but lucratif (*Multi-Services Albanel*) dans le but de promouvoir, de développer et de structurer une gamme des services d'aide à domicile adaptée aux besoins du milieu. Les services dispensés vont des soins personnels aux personnes âgées ou posthospitalisées, en passant par le grand ménage printanier, l'aide pour les repas, le gardiennage et l'accompagnement. L'organisme, qui a contribué à la création de 80 nouveaux emplois, compte plus de 425 clients actifs recevant des services réguliers.

Un deuxième projet a pris naissance dans la MRC des Chenaux en Mauricie. Devant la demande accrue de services à domicile, le CLSC s'est vu dans l'obligation de restreindre l'offre de ses services. Cette situation, conjuguée à l'absence de ressources spécialisées dans ce domaine, faisait en sorte qu'un nombre croissant de personnes et de couples âgés se trouvaient démunis de moyens en dépit de besoins évidents et malgré leur volonté à assumer en tout ou en partie les coûts associés à ces services. La volonté de doter les neuf municipalités rurales de cette MRC d'un service de soutien à domicile a incité les acteurs locaux et la population en général à mettre sur pied un comité provisoire appelé «comité des membres fondateurs». La municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan (1 082 habitants) a souscrit au projet par le prêt de locaux. Il en est de même du directeur de la polyvalente qui a mis l'auditorium à la disposition de la population. Le démarrage de projets a été assuré grâce à la concertation de plusieurs partenaires issus du milieu

dont des membres bénévoles de l'AQDR ainsi que divers intervenants financiers pour amasser le capital nécessaire. C'est ainsi qu'est né *Soutien à domicile des Chenaux*, un organisme sans but lucratif dont les objectifs consistent à contrer l'exode des personnes âgées vers les centres urbains, d'offrir des services d'aide à domicile de qualité aux jeunes familles rurales et de créer de l'emploi pour des personnes exclues du marché du travail.

Dans le domaine de la coopération, certaines caisses populaires offrent gratuitement le transport aux personnes âgées qui demeurent en milieu rural afin que ces dernières puissent profiter de leurs services.

Certaines municipalités, comme St-Adrien (398 habitants) dans la MRC d'Asbestos, St-Adelphe (962 habitants) dans la MRC de Mékinac et Duparquet (675 habitants) dans la MRC Abitibi-Ouest, se sont dotées d'infrastructures afin de développer des relations intergénérationnelles. Ces infrastructures prennent la forme de parc ou de centre culturel servant à la fois aux aînés et aux enfants.

Une expérience-pilote a été menée en Montérégie en mars 2000 à l'intention des personnes âgées. Elle vise à faire la promotion du loisir actif en milieu rural auprès de cette clientèle de façon à contrer leur sédentarité.

Certaines associations bénéficient également du programme fédéral *Nouveaux horizons*. Ce dernier vise à créer et à soutenir des collectivités inclusives et dynamiques qui favorisent la vie active, l'autonomie et la dignité des aînés. Il offre des subventions servant au financement de divers projets communautaires qui permettent aux personnes âgées de participer à des activités sociales, de mener une vie active et de continuer à contribuer à leur collectivité. Par ailleurs, dans son état actuel, le programme semble bénéficier davantage aux villes qu'aux milieux ruraux. Ainsi, en 2005, 99 projets ont reçu l'appui de Développement social Canada pour un montant totalisant 1 150 025\$. De ce nombre, seulement 12 collectivités rurales ont bénéficié de cette forme d'aide pour des investissements représentant 112 300\$, soit 9,8% du budget alloué.

À plusieurs endroits, des comités consultatifs ont été mis en place afin de permettre aux personnes âgées de faire connaître au conseil municipal leurs préoccupations et de se prononcer sur les projets qui les concernent. En outre, de nombreuses initiatives sont élaborées par les municipalités, les acteurs locaux, les associations dans diverses localités rurales du Québec dans le but de contrer l'exode des jeunes et de prévenir le vieillissement accéléré de la population. Soulignons, à titre d'exemples, les exemptions de taxes municipales et/ou scolaires, le paiement d'articles pour bébés et de l'épicerie jusqu'à concurrence d'un certain montant, la réduction à l'achat de terrain ou d'une maison, à la gratuité de certains services, etc.

À cette gamme d'initiatives que nous venons de décrire se greffe également tout un arsenal d'interventions réalisées sur une base individuelle qui visent à mieux prendre soin de soi dans le but de ralentir les effets du vieillissement physiologique.

4. Quelques remarques conclusives concernant le processus de vieillissement démographique en milieu rural

Au terme de ce rapport, nous pouvons affirmer, sans grand risque d'erreur, que le vieillissement démographique constitue un phénomène irréversible. En outre, la plupart des démographes s'entendent pour dire que les mesures traditionnelles mises en œuvre dans le but de l'atténuer ont des effets relativement limités notamment au sein des milieux ruraux qui attirent peu d'immigrants et dont les bilans migratoires sont, à plusieurs endroits, négatifs. Pour ces raisons, plutôt que d'infléchir le vieillissement démographique, nous croyons qu'il s'avère plus approprié d'examiner comment les divers acteurs concernés par ce processus peuvent unir leurs forces afin d'améliorer les conditions de vie des aînés, particulièrement ceux demeurant en milieu rural. Dans cette perspective, nous concluons ce rapport-synthèse en énonçant, à grands traits, les principaux éléments que pourrait contenir une politique volontariste de développement territorial coordonnant à la fois les services de proximité, le transport, le logement et les loisirs.

4.1 L'élaboration d'une politique adaptée aux besoins des personnes âgées

4.1.1 Les services de proximité

En ce domaine, le but visé est simple, mais sa réalisation demeure complexe. Il consiste à favoriser le développement des services de proximité en vue de répondre le plus adéquatement possible aux attentes des personnes âgées et ce, quelle que soit leur localisation dans l'espace. L'atteinte de cet objectif repose sur trois étapes.

- Dans un premier temps, il s'agit de localiser les services et les équipements en rapport avec les besoins exprimés.
- Dans une deuxième étape, il s'avère primordial, en raison des problèmes de mobilité auxquels sont assujetties de nombreuses personnes âgées, que certains services (ceux de très grande proximité notamment), soient disponibles localement selon un mode d'accès souple et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Une troisième étape consiste à redéfinir le rôle de nos institutions et à remanier les services publics de façon à les adapter aux besoins d'une clientèle plus âgée.

4.1.2 Le transport

La question du transport collectif revêt une grande importance pour les individus qui ne disposent pas d'automobile, mais encore plus particulièrement pour les personnes âgées. Dans un contexte où les aînés affirment vouloir demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, la question du transport doit se retrouver en tête de liste dans l'élaboration d'une politique volontariste en faveur des personnes âgées. Outre le transport adapté, la mise en œuvre de formules originales, telles que le taxibus et le transport à la demande, doit particulièrement être encouragée.

4.1.3 Le logement

Tous les auteurs sont unanimes pour affirmer que les futurs aînés, c'est-à-dire ceux de la génération des baby-boomers, formuleront des besoins de plus en plus variés et seront plus exigeants en matière d'hébergement. Toutefois, le désir de demeurer chez soi le plus longtemps possible nécessite des accommodements comme l'adaptation du domicile, des allocations au logement, des services à domicile, etc. En milieu rural, quatre formes d'habitation sont à privilégier: la maison intergénérationnelle, l'habitation partagée, l'habitation collective et les coopératives d'habitation.

4.1.4 Les loisirs

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées en cette matière, les municipalités, en particulier celles situées en milieu rural, sont conviées à établir des vitrines concernant les profils des personnes âgées en matière de loisirs. Dans cette même foulée, une attention particulière doit être portée à la valorisation et à l'encadrement des structures de bénévolat lesquelles représentent un pilier en matière de loisirs en milieu rural. Une façon de briser l'isolement des personnes âgées serait de prévoir des aménagements propices aux rencontres sociales. À cet égard, l'Europe, avec ses «maisons tout au long de la vie», peut nous servir d'exemples.

Bien que les gouvernements demeurent les principaux acteurs concernant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales, le défi du vieillissement démographique ne pourra être relevé qu'à la condition d'établir des partenariats multisectoriels entre les organisations internationales, régionales, non gouvernementales et le secteur privé. Pour y parvenir, quelques pistes d'intervention peuvent être envisagées.

4.2 Quelques pistes d'intervention

Dans un premier temps, il s'avérerait fort pertinent et utile qu'un volet de la *Politique nationale de la ruralité* puisse être consacré à l'amélioration de la qualité et du ni-

veau de vie des aînés résidant en milieu rural, comme c'est le cas notamment avec la clause concernant les services de proximité. Au surplus, il importe d'accorder une attention particulière aux personnes âgées vivant dans les zones rurales les plus isolées. Du fait de leur isolement, ces milieux ne constituent pas, *a priori*, des cibles prioritaires d'intervention. Pourtant, il incombe à l'État de prendre des mesures garantissant que les aînés vivant en zones rurales ne soient pas marginalisés. Dès lors, les politiques et les stratégies de développement à l'intention des personnes âgées doivent tenir compte des différences existant entre les diverses localités rurales. Elles doivent être conçues pour s'adapter aux différents contextes. En outre, il est extrêmement important que de telles politiques soient élaborées et mises en œuvre au niveau local.

Deuxièmement, en raison du rôle important qu'il exerce dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, le Conseil des aînés du Québec¹² devrait disposer d'une instance-conseil dont la mission serait d'intervenir spécifiquement auprès des aînés demeurant en milieu rural. Cette instance servirait, entre autres choses, à assurer une meilleure planification concernant les besoins exprimés par les personnes âgées notamment en ce qui concerne l'hébergement¹³.

Troisièmement, les MRC, en raison du rôle de plus en plus important qu'elles exercent en termes de développement social et économique, devraient bénéficier d'une enveloppe spécifique destinée à l'amélioration de la qualité de vie des aînés vivant en milieu rural.

Quatrièmement, le budget du programme *Nouveaux horizons*, géré par le gouvernement du Canada, devrait être revu à la hausse. De plus, son enveloppe devrait être ajus-

¹² Le Conseil des aînés du Québec est un organisme consultatif qui représente toutes les personnes âgées de la province. Il constitue la seule instance gouvernementale majoritairement composée d'aînés qui possède une vue d'ensemble de leur situation et qui peut conseiller le gouvernement sur toutes les questions qui les concernent. Le Conseil des aînés assure donc la communication entre les aînés et le gouvernement en présentant les revendications des aînés, en agissant de façon proactive sur l'intégration des politiques actuelles et sur la définition de nouvelles approches mieux adaptées à une population vieillissante.

¹³ En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier domaine, il importe de rendre accessible un nombre adéquat de ressources d'hébergement public à partir des besoins réels de la population adulte et non à partir de normes plus ou moins rationnelles qui ne tiennent compte que des capacités budgétaires du réseau.

tée suivant un système de péréquation qui permettrait de mettre les milieux ruraux et urbains sur un même plan, car dans le présent contexte, force est d'admettre que les premiers sont nettement désavantagés par rapport aux seconds. Il ne faut jamais perdre de vue que les personnes âgées apportent dans leur lieu de travail, dans la vie publique et dans leurs familles, les compétences et les diverses expériences qu'elles ont acquises. À cet égard, ne pourrions-nous pas avoir davantage recours aux avancées technologiques et aux nouveaux modes d'organisation de la société pour renforcer la participation des aînés au travail (qu'il soit rémunéré ou non) et pour procéder à des changements socio-économiques adéquats en zones rurales?

Cinquièmement, à la demande du Conseil des aînés du Québec (2000), il apparaît urgent d'améliorer «les services de soutien à domicile qui sont actuellement déficients et ce, en grande partie en raison de leur sous-financement (Conseil des aînés, 2000: 3). Il importe aussi d'accorder un plus grand intérêt (budget) aux aspects de prévention et de promotion¹⁴.

Sixièmement, parce qu'ils contribuent au renforcement de la cohésion sociale et au maintien des services de proximité, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale sis en milieu rural doivent être beaucoup plus soutenus et subventionnés qu'ils ne le sont à l'heure actuelle¹⁵. En outre, à l'instar des schémas de cohérence territoriale qui intègrent certaines préoccupations relatives aux personnes âgées, les schémas d'aménagement du territoire des MRC ne pourraient-ils pas consacrer un volet aux problématiques particulières associées à cette catégorie d'individus notamment dans les domaines du transport, des loisirs et de l'hébergement? Finalement, le Conseil des aînés pourrait mettre à la disposition des CRÉ, par le biais des tables régionales de concertation, une enveloppe budgétaire destinée spécifiquement à la réalisation de projets orientés vers la prestation des services de proximité en milieu rural.

¹⁴ Il est généralement convenu que 10% d'une enveloppe budgétaire en santé devrait être consentie à la prévention.

¹⁵ En France par exemple, les caisses de retraite, la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, les caisses d'épargne et les mutuelles consacrent une partie de leur budget au développement des services pour les personnes âgées.

Nous avons vu dans le cadre de cette étude que dans certaines régions du monde, comme c'est notamment le cas au Danemark, les personnes âgées bénéficiaient d'un grand respect et d'un fort pouvoir décisionnel. La mise en place de politiques menées en collaboration avec les aînés peut donc s'avérer extrêmement positive, partout, les décideurs et les responsables de programmes doivent s'efforcer de prendre davantage en compte le potentiel des personnes âgées et d'être plus attentifs à leurs besoins. Dans cet esprit, les politiques publiques pourraient, par exemple, accorder des réductions fiscales ou d'autres avantages, aux familles rurales afin de faciliter la prise en charge de leurs membres âgés. Un soutien spécial pourrait également être accordé aux femmes qui vivent généralement plus longtemps et sont plus pauvres, mais qui sont également plus susceptibles que les hommes de continuer à travailler.

Il reste donc encore beaucoup d'efforts à déployer pour que les aînés puissent continuer à vivre de manière autonome dans les diverses localités rurales du Québec. C'est la tâche tant des institutions qui planifient et financent l'aide aux personnes âgées que celle des élus qui doivent se mobiliser localement sur ces problématiques. Mais la promotion de la place et du rôle des personnes âgées dans le maintien de collectivités rurales dynamiques n'est pas exclusivement l'affaire de l'État central. En effet, il est du ressort de l'ensemble des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités, des acteurs privés et des collectivités territoriales d'intégrer les aînés dans leurs réflexions. À ce titre, trois conditions nous apparaissent fondamentales.

- Premièrement, la parole des personnes âgées doit être entendue et favorisée. L'évolution des parcours de vie de chacun, le changement rapide des mentalités qui creuse parfois des fossés entre les générations et l'expérience des jeunes retraités dans l'accompagnement des plus âgés font émerger des demandes nouvelles. Les personnes âgées se distinguent par un désir de plus en plus grand d'être acteur de son propre vieillissement, d'exister et de trouver une place dans leur environnement en refusant d'accepter des réponses toutes faites.
- Dans ce travail territorial sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés, la concertation entre les différents acteurs est nécessaire. Bien que tous les acteurs doivent être partie prenante d'une telle démarche, les intervenants locaux sont conviés à oc-

cuper une place particulière dans la mise en œuvre d'une politique adaptée aux besoins des personnes âgées qui vivent en milieu rural. Ceux-ci ont la responsabilité d'être des initiateurs d'une telle démarche. Ils sont, de fait, les mieux placés pour imaginer des réponses nouvelles et articulées visant l'amélioration de leur qualité de vie. N'est-ce pas une chance donnée aux territoires, aux acteurs et aux décideurs locaux d'anticiper les évolutions à venir et de définir un projet social qui engage l'ensemble de la communauté?

- Enfin, cette politique doit non seulement tenir compte des spécificités de chaque milieu, mais elle doit aussi s'assurer de la collaboration de la ville particulièrement en ce qui concerne la prestation des services de proximité.

Certes, la collaboration de l'ensemble des acteurs n'est pas évidente. Elle se construit au fil du temps et des projets. À cet égard, les ententes intermunicipales et, plus spécifiquement, celles qui impliquent les milieux urbains, s'imposent comme solution à la prestation des services de proximité. Bien que la modification des espaces de vie ait contribué à leur élargissement, cette évolution s'accompagne aussi d'un décroisement des champs d'intervention favorisant, par le fait même, le rapprochement des différents types d'acteurs jusque-là peu habitués à travailler ensemble. La prise en charge des personnes âgées dépendantes a longtemps été assurée par les réseaux familiaux de solidarité. Aujourd'hui, pour répondre aux besoins considérables du quatrième âge, la mobilisation de tous les acteurs est devenue nécessaire et elle doit associer les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et la société civile. En effet, il apparaît aujourd'hui incontournable d'identifier et de mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des personnes âgées pour éviter de concevoir des aménagements et des outils sectoriels qui ne répondraient pas véritablement (ou d'une manière incomplète) à leurs attentes. Ce besoin d'une approche transversale montre la nécessité de prendre en compte la complexité et la diversité des situations pour élaborer des réponses adaptées à la diversité des milieux ruraux.